DIS

IMP

FINANCES DU CANADA.

17

DISCOURS SUR LE BUDGET,

PRONONCÉ PAR

394

L'HON. A. W. McLELAN,

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI, LE 30 MARS 1886.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.
1886.

Ch
sel
ciè
pe
un
l'a
sui
de
pla
qu
rét
ten

FINANCES DU CANADA.

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. A. W. McLELAN,

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES, 30 MARS 1886.

M. McLELAN : M. l'Orateur, en proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, je désire, selon la coutume, faire un exposé de notre situation financière.

Cette tâche pendant plusieurs années a été dévolue à une personne qui avait étudié la finance pendant toute sa vie, à une personne dont les exposés clairs et habiles excitaient l'admiration de la Chambre et la confiance du pays, et je suis sûr que cette Chambre partagera le regret que j'éprouve de voir sir Leonard Tilley, retiré temporairement de la place importante qu'il occupait dans l'administration.

Je suis sûr aussi d'exprimer le sentiment de tous ceux qui m'entourent, lorsque je fais des vœux pour le prompt rétablissement de sa santé, afin qu'il puisse continuer longtemps une vie heureuse et honorable.

En assumant cette tâche sans avoir eu le temps de me familiariser avec tous les différents détails de mon département, je dois demander l'indulgence de cette Chambre, plus particulièrement lorsque je jette un coup d'œil sur le passé et que je me reporte à 1867 et lorsque je vois que ma position a été remplie depuis cette époque par des hommes de talent et de haute célébrité.

Lorsque je reporte mes regards sur la ligne non interrompue de si nobles chevaliers qui m'ont précédé, je suis profondément touché par les changements qui sont survenus et le contraste qui existe entre le Canada d'aujourd'hui et le Canada de 1867.

Dix-huit ans dans l'histoire d'un pays doivent offrir des changements, mais j'ose dire que dans aucun pays du monde nous trouvons des preuves plus fortes et plus évidentes d'un progrès réel que dans la Confédération canadienne.

En 1867, nous étions quatre provinces, Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, couvrant une superficie de 338,000 milles carrés, avec une population de 3,331,000 âmes.

Nous avons fait l'acquisition dans l'est de l'île la plus fertile, l'Ile du Prince-Edouard, et dans l'Ouest, nous avons reculé nos frontières jusqu'à l'océan Pacifique. L'étendue de notre pays est maintenant de 3,438,000 milles carrés, soit une augmentation dix fois plus grande. Notre population s'est augmentée de plus de 50 pour 100. Mais ce n'est pas dans l'augmentation de notre superficie que le changement est surtout remarquable. C'est dans la condition de la masse du peuple. Nos habitants, pendant ces dix-huit ans, ont considérablement développé leur instruction, affermi tous leurs liens politiques, sociaux et commerciaux. En 1867, les deux provinces de l'est étaient séparées des deux de l'ouest par une barrière infranchissable. En hiver,

pendant six mois de l'année, nous dépendions des Etats-Unis pour tous rapports, toutes communications entre les deux provinces de l'ouest et celles de l'est.

Dans l'ouest, après l'entrée de la Colombie anglaise et des territoires, la difficulté de communication était encore plus grande vu l'augmentation de la distance, et nous dûmes avoir recours aux chemins de fer, hôtels et facilités étrangers. Pendant quinze ou seize ans nous avons payé un tribut à une puissance étrangère bien que amie, pour nos rapports avec l'ouest. Aujourd'hui un chemin de fer partant des côtes de l'Atlantique se rend à l'océan Pacifique, et nous donne une grande voie non interrompue depuis l'extrême est jusqu'à l'extrême ouest. De sorte que maintenant nous pouvons voyager d'un océan à l'autre sans être obligés de traverser, comme auparavant, un pays étranger, un peuple étranger à qui nous avions recours.

L'année 1886 sera marquée en lettres d'or dans notre histoire, parce qu'elle est l'année où nous avons obtenu notre indépendance nationale et géographique ; l'année où une grande voie agréable et utile, en temps de paix ou de guerre, nous a été ouverte à travers notre territoire. Il y a plus de trente ans les hommes d'Etat de la Nouvelle-Ecosse discutaient l'opportunité de commencer la construction de ce qui est maintenant une partie du chemin de fer Intercolonial, et ces hommes qui étaient les plus savants sur cette question nous disaient que ce chemin grandirait dans l'estime publique de la population de la Nouvelle-Ecosse, dans l'estime de la population des autres provinces ; qu'il serait commencé et s'étendrait vers l'ouest jusqu'à ce qu'il eut atteint les côtes de l'océan Pacifique ; et on nous disait que plusieurs de ceux qui prenaient part à la discussion vivraient assez longtemps pour entendre le sifflet de la locomotive dans les montagnes Rocheuses. M. l'Orateur, la prédiction s'est réalisée, et si, toutes ou en partie, les autres prédictions relativement à la

valeur et à l'importance de ces travaux, reliant ensemble plusieurs provinces, maintenant et affermissant les intérêts anglais sur ce continent et développant les grandes richesses du pays, et nous apportant une part du commerce des millions de peuples habitant les îles et les pays au delà des frontières de l'ouest, si, dis-je, toutes ou en partie ces prédictions se réalisent, ceux qui ont élaboré et mis à exécution ce puissant projet seront regardés comme les bienfaiteurs du pays, et recevront le respect et la reconnaissance de tout vrai Canadien.

Et M. l'Orateur, je dois dire que notre très honorable chef, qui a travaillé si habilement et avec tant de succès à cette grande entreprise, qui, sans oublier les intérêts des vieilles provinces n'a jamais perdu de vue cette grande œuvre, bien que souvent sujet aux attaques des membres de l'opposition, et quelque fois rencontrant les craintes et les doutes de ses amis, travailla néanmoins toujours fidèlement, avec zèle et intelligence à l'achèvement de cette entreprise, et réunit, et forma en un seul peuple les sujets anglais dispersés sur ce continent, et affermit les institutions britanniques. Si ces prédictions doivent se réaliser, l'honorable chef du gouvernement aura la plus grande récompense que puisse recevoir un homme d'Etat, la satisfaction de savoir, de croire, et de constater qu'il a procuré à son pays un grand avantage.

M. l'Orateur, j'espère que ces prédictions se réaliseront en grande partie, et qu'un bel avenir nous est réservé. Mais je ne dois pas perdre le temps de la Chambre en parlant de cet avenir.

J'étais à établir une comparaison en passant en revue le passé et le présent, l'état des affaires en 1867 et l'état des affaires en 1886. Il n'y a pas seulement l'augmentation de la superficie du pays, le développement des moyens de communications; le changement est plus remarquable encore

dans la grande amélioration subie chez la masse du peuple. A tous les points de vue cela prouve le progrès fait chez la population. Nous constatons ces progrès par l'accumulation dans nos banques d'épargnes et nos institutions commerciales, par le trafic sur nos chemins de fer et sur nos rivières, par l'augmentation de nos villes et cités et les bâtisses publiques et privées qu'on y voit, par le bien être qui règne dans les maisons de notre population rurale, par les églises et les écoles, les différentes occupations dans lesquelles les hommes sont engagés, et qui sont autant de preuves de progrès, de la richesse et du bonheur du peuple.

En parlant ainsi, M. l'Orateur, en exprimant ma satisfaction à la vue du progrès du pays, je n'oublie pas qu'il y a des esprits étroits par nature ou par préjugés, qui diront que c'est de mauvais goût de la part de la Nouvelle-Ecosse, de ma part surtout, d'exprimer cette satisfaction. M. l'Orateur, je désire donner un mot d'explication personnelle, et j'y suis forcé d'ailleurs par le fait que le chef de l'opposition, alors que rien ne pouvait occuper sa haute intelligence, au commencement de la session, dirigea mon attention, pour le moment où j'occuperais cette place, aujourd'hui, sur la position que j'occupais en 1867. Il est vrai que la Nouvelle-Ecosse était opposée à la confédération, mais simplement à cause des termes financiers alors proposés. Il est vrai que je me suis joint à cette opposition, mais dès que l'acte fut passé, j'ai saisi la première occasion de définir ma position comme candidat aux élections fédérales. Adressant la parole dans une grande assemblée de mes commettants, je dis—et si je me rappelle bien, mes remarques furent rapportées par le monsieur qui occupe la première place à la table de cette Chambre—je dis : l'acte de la confédération est devenu loi, c'est l'acte de l'empire britannique, et aucun des pouvoirs que nous possédons ne peut l'annuler. Nous vivrons en conformité de cet acte, nous allons faire l'épreuve de son

fonctionnement, et si je suis élu comme votre représentant à la Chambre des Communes, croyant que les termes de l'admission de la Nouvelle-Ecosse sont injustes et peuvent être amendés, je travaillerai dans ce but, et je me joindrai à ceux qui travailleront au développement des intérêts généraux du pays. Voilà en substance ce que j'ai dit au peuple de mon comté ; et quand je vins ici mes efforts furent dirigés dans ce sens, pour obtenir une modification des termes de l'admission de la Nouvelle-Ecosse. Aujourd'hui, M. l'Orateur, j'ai tenu ma parole, j'ai travaillé à obtenir de meilleurs termes à ma petite province, près de la mer, et je me suis joint à ceux qui ont déployé leur énergie pour le développement et le progrès du pays. Ayant rempli ces engagements je me sens aujourd'hui aussi libre que le plus ardent confédéré de 1867, d'exprimer ma satisfaction au sujet du progrès de notre pays commun.

Maintenant, M. l'Orateur, après cette entrée en matière, je désire attirer l'attention sur les comptes publics qui ont été soumis à la Chambre il y a quelques jours, et qui, je n'en doute pas, ont été examinés par les honorables députés. Permettez-moi, M. l'Orateur, de diriger l'attention sur plusieurs points qui semblent demander considération.

D'abord pour ce qui concerne les recettes de 1885, on se rappelle que l'ex-ministre des finances, dans son discours sur le budget, évalua le revenu probable à $33,000,000, comprenant dans cette somme $500,000 qu'il calculait que rapporterait la vente des terres fédérales. Le montant réel qui a été perçu des différentes sources a été de $33,190,618, et la vente des terres fédérales a rapporté $393,618; l'excédant des estimations est de $190,619. Beaucoup de chapitres des recettes et des estimations se suivent de très près. Par exemple, les recettes du département des postes étaient évaluées à $1,900,000 et elles ont été de $1,841,372. Le revenu des travaux publics, y compris les chemins de fer

et canaux avait été porté à $3,000,000, et il a été de $3,065,000. L'intérêt provenant des placements avait été calculé à $1,900,000, et il a rapporté $1,997,000. Les revenus de sources diverses réunis se sont élevés à $805,833, et les estimations étaient de $800,000. Les terres fédérales n'ont rapporté que $393,618. La diminution sous ce rapport provient des troubles du Nord-Ouest, qui ont eu pour effet de faire cesser ces revenus presque complètement.

Il y a aussi les recettes provenant des droits de douane et d'accise. Lorsque sir Leonard Tilley, à peu près à cette époque l'an dernier, prononça son discours sur le budget, il porta les recettes probables de la douane à $19,000,000 et elles ont été de $18,935 426, ou $64,574 au-dessous des estimations. Si les honorables députés ont examiné les rapports du commerce et de la navigation, ils ont dû constater que la plus grande partie des marchandises importées dans le pays durant l'année dernière, ont produit des revenus qui ont complètement justifié les estimations.

La diminution la plus importante a eu lieu sur des articles qui se fabriquent dans le pays, tels que les cotonnades et les lainages, les articles en fer et en acier, etc. En 1884 les droits sur ces marchandises ont été de $2,167,229.34, et en 1885, ils ne se sont élevés qu'à $1,606,510. Ainsi qu'il est facile de le constater, il y a eu une forte diminution dans les recettes provenant de ces sources, parce que nos manufactures sont en état de fournir une plus grande partie de la quantité de ces marchandises nécessaires à notre population.

Je n'ai aucun doute que c'est aux revenus provenant des droits de douane que vont s'attaquer plus particulièrement les honorables députés de la gauche qui sont hostiles à la politique nationale, qui veulent introduire le libre-échange autant que ce système est possible dans notre pays. Avant de passer à un autre sujet, on me permettra donc quelques

réflexions. L'an dernier la somme de $18,935,426 a été perçue sur une importation totale, destinée à la consommation, de $102,710,109, ce qui, d'après le tarif de la politique nationale équivaut à 18·43 pour 100.

On a souvent fait des comparaisons entre la taxation aux Etats Unis et au Canada, et entre les résultats produits par le tarif dans ces deux pays. D'après les rapports de 1885, il est démontré que la moyenne de la taxation sur les importations des Etats-Unis a été de 31·45 pour 100, ou plus de 13 pour 100 de plus que la moyenne des droits imposés au Canada par le tarif de la politique nationale.

Mais ce n'est pas tant le tarif des Etats-Unis que le tarif de 1878 qu'on prendra pour terme de comparaison pour nous attaquer. Nos livres bleus font voir que d'après le tarif de 1878, la moyenne des droits perçus a été de 14·03 pour 100 sur une importation totale de $91,199,517, ce qui donne une différence de plus de 4 pour 100 dans le résultat entre l'application du tarif actuel et le tarif établi par les honorables députés en 1878. Il est vrai qu'une différence de 4 pour 100 dans la taxation est une différence assez considérable, mais elle n'est pas suffisante pour justifier tout ce qu'on a dit sur la nature écrasante du tarif actuel. Même s'il était de 4 pour 100 plus élevé que le tarif de 1878, il ne mériterait pas tout le mal que les honorables messieurs ont jugé à propos d'en dire, mais il n'est pas de 4 pour 100 plus élevé.

En 1878, les recettes de la douane ont été de $12,795,693, ou, comme je viens de le dire, de 14·03 pour 100 sur une importation totale de $91,199,577. Pour une somme donnée, plus les importations seront considérables, plus le percentage sera petit, et il nous faut référer aux importations et comparer celles de 1878 avec celles de 1885 pour avoir une idée juste de la taxe imposée par ces deux tarifs.

On se rappelle qu'en 1878 les céréales entraient au Canada en franchise, et tout ce qui traversait le pays, soit par voie du Grand-Tronc ou autrement et gagnait les ports de mer pour être expédié à l'étranger, était entré comme importation destinée à la consommation. Pendant cette année de 1878, l'importation des céréales s'est élevée à $13,452,460, en d'autres termes, 14¾ pour 100 de l'importation totale consistait en céréales, et non pas en céréales importés nécessairement pour la consommation, mais en céréales destinées en grande partie aux ports de mer pour être expédiées à l'étranger ; et cependant ces produits, entrant en franchise, étaient classés parmi les importations pour la consommation, malgré qu'ils ne fissent que traverser le pays. Cette somme ajoutée aux importations nécessaires, a grossi considérablement le chiffre des importations totales, et si la moyenne des droits perçus pendant cette année est calculée d'après ce dernier total, tout l'avantage est en faveur du tarif de 1878. Déduisez ces treize millions de céréales entrées en franchise et vous avez $77,747,117 d'importations nécessaires pour cette année-là, et sur cela on a perçu $12,795,693, ce qui porte la moyenne des droits à 16·45, ou pas 2 pour 100 de moins que la taxe de 1885. Si vous examinez la nature des importations de 1885 et les droits prélevés vous verrez que l'augmentation des droits ne repose pas sur les nécessités de la vie, sur les articles que consomment les classes pauvres, et que les honorables députés de la gauche n'ont pas raison de prétendre que le tarif de la politique nationale écrase le pauvre et le chasse du pays.

Il n'y a pas de nécessité, M. l'Orateur, que j'abuse du temps de la Chambre par un examen détaillé des importations de 1885 ; mais je prendrai deux ou trois articles pour faire voir que l'augmentation du revenu et des droits ne pèsent pas en grande partie sur les classes ouvrières ou les pauvres. Sur les soies et les velours, en 1885 les droits

ont rapporté $1,029,657. En 1878 ces mêmes articles n'avaient rapporté que $539,981, ce qui fait une augmentation de $480,676 pour l'an dernier; sur les vins et les spiritueux l'augmentation a été de $642,100; sur les bijoux et les articles en or et en argent, $156,728. Voilà donc trois classes de marchandises qu'on regarde comme des objets de luxe, et l'excédant de droits perçus en 1885, comparé à 1878, est de $1,279,504. Si vous déduisez cette somme du revenu total de la douane vous trouvez une balance de $17,635,924, et alors la comparaison entre ce revenu et celui de 1878 devient plus équitable, et après cette opération vous restez avec une taxation moins élevée que celle de 1878, d'au moins trois quarts de 1 pour 100.

Je suis certain aussi, que si cette comparaison était poussée plus loin, nous pourrions démontrer, vu qu'il n'y a pas de droits sur le thé, le café et plusieurs autres articles consommés en grande partie par les classes pauvres, que le tarif actuel, le tarif qui nous permet de prélever ce revenu, pèse moins lourdement sur les classes ouvrières et les classes moyennes que le tarif de 1878. On a beaucoup crié contre le tarif actuel, parce qu'on l'appelle un tarif protecteur. Mais si nous prenons le tarif libre-échangiste de l'Angleterre nous trouvons qu'ils pèse plus lourdement sur les pauvres et les classes ouvrières que sur les riches. Des $96,000,000 perçus comme droits de douane en Angleterre, un statisticien célèbre, Mulhall, établit que la proportion payée par les classes ouvrières est de $56,000,000, par les riches $6,000,000, et par les classes moyennes $34,000,000; en d'autres termes, les classes ouvrières paient plus de 56 pour 100 du revenu de la douane dans la libre-échangiste Angleterre.

Nous voyons par là qu'un tarif libre-échangiste n'est pas nécessairement léger pour les classes pauvres, les classes ouvrières ou les classes moyennes.

Si je continuais à faire un examen détaillé de nos importations, je démontrerais que notre tarif est établi de manière à peser légèrement sur les classes les plus pauvres de la populati n; plus que cela, nous savons que le résultat de l'application de ce tarif a été de fournir de l'ouvrage au pauvre et à l'ouvrier. C'est grâce à ce tarif que la pauvreté est presque inconnue dans le pays. Protéger autant que possible les classes pauvres et fournir du travail aux ouvriers, voilà ce que tout gouvernement ne doit jamais perdre de vue en imposant un tarif.

Le tarif actuel a eu pour résultat de fournir de l'ouvrage à la masse de la population, aux classes ouvrières, et grâces à la position qu'occupent nos manufactures, nous sommes en état de nourrir et de vêtir nos ouvriers les jours de travail et les jours de congé; nous sommes en état de lui fournir les outils avec lesquels ils gagnent leur vie à plus bas prix qu'avec le tarif de 1878.

Les revenus de l'accise ont été de $6,449,101 et les estimations étaient de $5,500,000. Cette augmentation considérable est due à ce que beaucoup de distillateurs et autres ont prévu les changements qui devaient être faits dans le tarif et ont payé les droits sur une très grande quantité de leurs produits. Le département des postes, les chemins de fer et canaux, l'intérêt sur les placements et diverses autres sources, y compris la vente des terres fédérales, ont produit un revenu de $7,806,089, ce qui constitue la forte augmentation de 88·3 pour 100, ou $3,565,321 depuis 1879.

On remarquera que dans cette somme j'inclus le produit de la vente des terres fédérales. Pendant les cinq années que les honorables députés de la gauche ont été au pouvoir tout le produit de la vente des terres fédérales était classé comme faisant partie du revenu et mon honorable ami et prédécesseur, sir Leonard Tilley, les a suivis dans cette

voie jusqu'en 1881. De 1881 à 1885 il a semblé appliquer ce revenu au capital. Je suppose que la raison de ce changement a été, qu'ayant un fort surplus tous les ans, il était peu important qu'il fut appliqué au capital ou aux revenus ordinaires.

Mais comme nous avons fait de fortes dépenses dans le Nord-Ouest pour coloniser le pays et construire des chemins de fer, pour les arpentages, pour la police à cheval, pour exécuter les traités avec les sauvages, que nous avons contracté de lourdes obligations, je crois que la Chambre admettra avec moi, qu'il n'est pas juste que tout le revenu que nous pourrons retirer de la vente des terres du Nord-Ouest soit porté au compte du revenu ordinaire, afin de contribuer à l'intérêt que nous payons, et au fonds d'amortissement que nous avons établi pour libérer ces obligations. Je crois que la Chambre admettra qu'il est préférable d'agir ainsi que d'augmenter la taxation du pays.

Si une année quelconque, la vente des terres dans le Nord-Ouest rapportait une somme plus considérable que celle qui est nécessaire pour faire face à nos obligations de ce côté et à l'intérêt de la dette encourue pour les dépenses faites dans ce pays, il sera alors facile d'appliquer ce revenu au capital; mais jusque là je suis d'opinion que nous avons raison d'appliquer ce revenu aux recettes ordinaires, comme faisaient les honorables députés de la gauche et sir Leonard Tilley jusqu'en 1881. J'ai donc décidé que pour le présent et l'avenir, cette source de revenu serait regardée comme faisant partie des recettes ordinaires, et serait employée aux besoins du pays, au lieu d'augmenter les taxes pour cela.

Comme je l'ai déjà dit, les terres fédérales pendant l'année 1885 ont rapporté $393,618, ce qui porte le revenu total de l'année à $33,190,619, et en regard de cette somme il y a les dépenses de l'année. Ces dépenses sont de deux sortes: les dépenses ordinaires prévues par sir Leonard

Tilley lorsqu'il fit ses estimations, et les dépenses extraordinaires occasionnées par le malheureux soulèvement du Nord Ouest. Je crois que nous pouvons les examiner séparément.

En prenant d'abord les dépenses occasionnées par la rébellion, je vois qu'il a été payé par le ministère de la milice et de la défense, une somme de $1,697,881, et par le comptable de la police à cheval, $93,950. Il y a aussi une augmentation de $82,375 dans les dépenses au sujet des sauvages, occasionnée par le soulèvement. Les deux premières sommes réunies forment un total de $1,791,831, et si on la déduit du chiffre brut de dépenses, qui est de $35,037,060, nous nous trouvons avec une dépense de $33,345,253, contre une recette de $33,190,619, ce qui nous laisse un déficit de $54,634 en ne retranchant que les dépenses du ministère de la milice et de la police à cheval. Mais si on retranche aussi le surplus de dépenses occasionné dans le département des sauvages, qui est de $82,375, nous avons un léger surplus de $27,741.

Je dois dire de suite que l'augmentation dans les recettes provenant de l'accise, a diminué le déficit de 1885 et augmente celui que nous prévoyons pour 1886. Si on prend le total des recettes et si on l'applique en entier à l'année 1885, en diminuant les dépenses de la guerre du Nord-Ouest, les dépenses et les recettes sont à peu près égales. Mais comme on le verra plus tard, nous prévoyons un déficit pour l'exercice 1886, et je crois qu'il n'est que juste que le surplus des dépenses de cet exercice, soit reporté sur les deux années 1885 et 1886, parce qu'une partie des revenus de l'accise ont été payés en 1885.

Ainsi qu'on pourra le constater par les rapports qui seront produits, les dépenses diffèrent, sous certains rapports, des estimations de sir Leonard Tilley. Les dépenses d'administration sont augmentées de $63,518; le fond d'amortissement,

de $365,414; les primes payées sur l'escompte et le change de $108,988; les travaux publics, de $77,848; et divers autres chapitres, de $76,109. Dans d'autres départements les dépenses ont été moins élevées que les estimations. Le gouvernement civil a coûté $37,186 de moins que les estimations; la législation, $33,845; le recensement, $24,941; les chemins de fer et les canaux, $48,073; les subsides pour le transport des malles, $125,194, et l'acte concernant les licences, $57,770.

Le premier cas d'excédant de dépenses dont je parlerai, c'est celui de la question de la dette, et la plus grande partie de cet excédant provient du renouvellement du timbre sur l'emprunt de 1884 à 3½ pour 100. L'excédant de dépenses au sujet du fond d'amortissement se compose de deux articles: un versement semi-annuel au fonds d'amortissement, pour l'emprunt de 5 pour 100, destiné à la conversion de la dette du Canada, et auquel il n'était pas pourvu dans les estimations, vu qu'il devenait dû le 1er janvier 1885; puis un versement semi-annuel au fonds d'amortissement de l'emprunt fédéral de 1884, qui n'était pas encore sur le marché, lorsque les estimations ont été faites. Je suppose que sir Leonard Tilley avait l'intention de retirer entièrement l'emprunt de 5 pour 100, et d'en lancer un autre sans fonds d'amortissement. Comme nous le savons, il convertit cet emprunt en un emprunt de 4 pour 100 et maintient le fonds d'amortissement. Les primes sur l'escompte et le change proviennent presque entièrement de l'escompte sur l'or que nous avons importé dans le pays par l'emprunt de 1885.

Dans le service maritime et des rivières il y a une augmentation de $49,276 imputable aux réparations des navires et à l'équipement d'un vapeur neuf. L'excédant de $82,375 dans le département des sauvages est dû aux troubles du Nord-Ouest. A propos des travaux publics, le surplus de dépenses de $77,845, a été employé à des travaux compris

dans des crédits supplémentaires. J'ai déjà indiqué dans quels cas les dépenses sont restées au-dessous des estimations. Il est probable, M. l'Orateur, qu'il se trouve des députés, de ce côté-ci de la Chambre, désappointés de voir que les comptes publics n'indiquent pas ce surplus considérable que pendant une longue suite d'année, sir Leonard Tilley avait pu annoncer au pays. Il ne faut pas oublier que lorsque le tarif actuel a été établi, les honorables députés de l'opposition nous disaient : " Vous ne retirerez aucun revenu ; vous vous attendez à ce qu'avec votre tarif protecteur, nous manufacturerons dans le pays les objets que nous importons à présent." C'était là, en effet, notre espérance ; mais en même temps, nous savions que l'impulsion donnée au commerce nécessiterait pendant plusieurs années une importation plus considérable que ce que nos manufactures seraient en état de produire ; et que pour créer un revenu il nous faudrait compter sur les articles de luxe, sur des articles qui ne sont pas produits dans le pays, et qui n'y seront pas fabriqués d'ici à un certain nombre d'années, et qu'il nous fallait tenir cela en réserve, pour créer un revenu.

Nos manufactures se sont cependant multipliées plus rapidement que nous ne l'avions prévu ; le nombre de nos ouvriers employés dans les fabriques a été plus considérable que nous ne l'avions espéré au commencement, ce qui est peut être dû dans une certaine mesure aux honorables députés de la gauche. A chaque occasion ils ont annoncé au pays les recettes énormes, les dividendes et les profits que retiraient les manufacturiers, et engagés par là peut-être un plus grand nombre de personnes à se livrer à l'industrie manufacturière que les besoins du pays ne le requéraient alors ; et en conséquence, M. l'Orateur, en égard à l'augmentation plus rapide des manufactures que celle sur laquelle comptait sir Leonard Tilley, les revenus n'ont pas atteint tout à fait le chiffre auquel il espérait qu'ils s'élève-

raient. J'admets, M. l'Orateur, que dans des circonstances ordinaires il est désirable que les recettes et les dépenses soient équilibrées ; mais en adoptant une nouvelle politique on éprouve une si grande difficulté à la régler et à calculer l'augmentation de la production indigène, qu'il est difficile d'établir entre les recettes et les dépenses cette harmonie qui est toujours désirable. Dans l'état de notre pays, lorsque nous avions besoin de faire de fortes dépenses pour l'exécution de travaux publics, il n'y avait pas de grande perte à avoir un surplus assez considérable et à l'affecter au parachèvement de travaux publics et au développement du pays comme on l'a fait lorsque nous avions ces gros surplus. Ils empêchèrent d'autant l'augmentation de notre dette et tendirent à améliorer le crédit du pays à l'étranger, nous permettant d'obtenir de l'argent à de meilleures conditions que si nous n'avions pas eu de surplus. La réduction du prix des articles que nous fabriquons principalement démontre que nous avons augmenté considérablement le nombre de nos manufactures. L'importation des cotonnades et des lainages et des articles en fer et en acier manufacturés s'élevait en 1878 à $22,367,000. Lorsque nous avons établi la politique nationale et que nous avons donné par la protection de l'ouvrage à une très grande partie de notre population, et lorsque nous n'étions pas en mesure de produire une quantité suffisante de marchandises, la demande a été en 1882 de $33,588,158.

En 1884, après que nos manufactures se furent multipliées, les importations furent réduites à $26,250,955, et en 1885 elles tombèrent à $22,369,720, soit au chiffre auquel elles s'élevaient en 1878. Il n'y a peut-être pas dans les deux partis politiques de cette Chambre un seul député qui prétendra que le peuple n'a pas été capable d'acheter plus depuis cette époque qu'il ne l'était en 1878 ; il n'y a pas un seul député qui prétendra que l'on n'a pas consommé dans le

pays plus de marchandises qu'en 1878. La cause de la diminution des prix est due entièrement à l'augmentation des produits de nos manufactures. Ceci est évident dans les importations de la matière première. L'importation du coton brut depuis 1874 jusqu'à 1878, cinq années, s'est élevée à 25,641,000 lbs. De 1881 à 1885 elle s'est élevée à 104,528,000 lbs., soit à plus de quatre fois le chiffre qu'elle avait atteint pendant la première période. Durant la même période, l'importation de la laine a augmenté de 15,439,124 lbs., et les exportations ont diminué de 6,627,563 lbs., soit une différence, en comparant les deux périodes, de 22,066,783 lbs., pour la fabrication. En 1885, l'année dernière, l'exportation totale de la laine n'a été que de $196,178, ce qui démontre que nous manufacturons presque toute la laine produite dans le pays, et que nous importons beaucoup plus de quelques qualités particulières dont nous avons besoin. De même pour tous les autres articles, l'emploi de la matière première a considérablement augmenté. Prenons le fer en gueuse, son importation a plus que doublé, en sus de la grande quantité qui est manufacturée dans ce pays.

Ayant parlé de quelques-uns de ces articles des moins importants, on me permettra peut-être de toucher à quelques-uns des articles les plus importants des comptes de 1885. On a dû remarquer que l'article le plus considérable des comptes est celui de l'intérêt. Le montant débité pour l'intérêt et le service de la dette s'élève malheureusement à $9,652,123, et déduction faite de l'intérêt que nous avons reçu sur notre actif de $1,997,034, il y a un montant net de $7,655,089 de débité pour l'intérêt. Ce montant est assez considérable, et il nous faut remonter à quelques années passées pour voir ce que nous avons ajouté à ceci depuis 1867. En 1867 le montant débité pour l'intérêt et le service de la dette était de $4,787,080, et les recettes de l'actif étaient de $126,419, ce qui laissait un mon-

tant net de $4,660,661 pour l'intérêt en 1867. Les chiffres nets de 1867 à 1885 sont de $2,944,428. On peut dire, après tout ce que nous avons entrepris et accompli, et tout ce qu'il a fallu pour soutenir nos entreprises, que nous n'avons augmenté notre dette sous ce chef que de $2,394,428 de plus que ce qu'elle était en 1867, et on se rappellera que nous avions à faire face à cette dette en 1867, alors que nous n'étions que quatre provinces avec une population de 3,331,000 âmes. Maintenant que nous comprenons toute la Confédération, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, et que nous avons fait de fortes dépenses pour développer ce pays, il est facile de voir que sans cela nous n'aurions pu accomplir ce que nous avons fait. Il a fallu du travail et de l'argent pour creuser les canaux et améliorer la navigation des rivières et des lacs ; il a fallu dépenser beaucoup d'argent pour construire les quais et les jetées, pour construire des havres de refuge le long de nos côtes et munir ces dernières ainsi que les lacs de phares pour faciliter la navigation et la relier au commerce du monde. Il a fallu de l'argent pour construire les chemins de fer. Sans ces dépenses nous n'aurions pu accomplir toutes ces choses. Nous n'aurions pu aplanir les collines, combler les vallées et construire des ponts sur les rivières ; nous n'aurions pu construire des chemins de fer de ville en ville, de village en village, comme nous l'avons fait dans tout le Dominion. Nous n'aurions pu envoyer les locomotives sur les vastes prairies ni tailler un sentier à travers les montagnes Rocheuses, pour descendre le voyageur dans les vallées agréables et dans le magnifique climat de la Colombie anglaise, si l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) me permet d'appliquer à cette province l'expression magnifique.

Nous avons fait tout cela, mais pour le faire il a fallu dépenser beaucoup d'argent et augmenter considérablement notre dette, et comme résultat nous avons payé jusqu'au 30

juin 1885, $2,994,428 de plus que nous ne payions en 1867. Mais la Chambre doit se rappeler que la population était en 1867 de 3,331,000 âmes, que l'intérêt total payé en 1867 était de $4,660,661, déduction faite de l'intérêt provenant de l'actif. Cela fait une dette de 139$\frac{9}{10}$ par tête sur la population. En 1885 nous avons payé $7,665,089 sur une population que j'estimerais à 4,800,000 âmes, mais je suppose que l'honorable monsieur contestera ce chiffre et en conséquence j'en retrancherai 100,000 pour répondre à ses désirs afin qu'il n'y ait pas de discussion sur ce point ; et sur une population de 4,700,000 âmes nous avons payé $1.63 en 1885, ce qui ne fait qu'une différence, entre l'intérêt payé en 1885 et celui payé en 1867, de 23$\frac{1}{10}$ c. par tête ; et si nous examinons tout ce qui a été entrepris et exécuté, si nous examinons aussi la condition du peuple, ceux d'entre nous qui se souviennent de 1867, et qui connaissent la condition actuelle de ce même peuple conviendront, j'en suis sûr, qu'il est plus en état de payer aujourd'hui une taxe de $1.63 d'intérêt par tête, qu'il ne pouvait payer $1.39 en 1867.

J'irai un peu plus loin. L'honorable chef de l'opposition a prononcé un discours, discours célèbre, discours qui a attiré l'attention de tout le Dominion, et même l'attention d'autres pays ; discours que l'on peut appeler important, si important qu'il aurait dû peser avec le plus grand soin les déclarations qu'il renfermait. Dans cette occasion l'honorable ministre a déclaré que nous avions augmenté le fardeau de l'intérêt et de la dette au delà des prévisions les plus exagérées de 1867, 1878 et 1882.

Je crois nécessaire d'aller un peu plus loin et d'examiner si nous méritons l'accusation d'avoir augmenté considérablement le fardeau de l'intérêt depuis 1878. Lorsque l'honorable monsieur est monté au pouvoir en 1873, le montant de l'intérêt pour l'exercice de 1873-74 était de $5,161,577. Lorsqu'ils quittèrent le pouvoir cinq ans plus tard, le mon-

tant de l'intérêt pour l'exercice de 1878-79 était de $6,687,-794, soit une augmentation moyenne de $305,244 par année. Dans l'année close le 30 juin 1885, le montant net débité pour l'intérêt a été de $7,655,089. Déduisons de cela l'intérêt sur la dette publique dans l'année où ils ont quitté le pouvoir, $6,687,794, et nous aurons $967,295 représentant l'augmentation nette durant sept ans, soit une augmentation moyenne de $127,182 par année contre $305,244 pour la période pendant laquelle ces honorables messieurs ont eu le pouvoir. Si l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake), avait examiné les chiffres et vu que lorsque ses amis étaient au pouvoir, et qu'il les aidait lui-même, le taux de l'augmentation avait été de 200 pour 100 plus rapide que de 1878 à 1885, je ne crois pas qu'il eût dans une occasion aussi importante, annoncé à l'univers que nous augmentions le fardeau de l'intérêt au delà des calculs les plus exagérés de 1878. Mais permettez-moi de traiter ce point d'une autre manière. En 1878-79, l'intérêt était de 1.66\frac{1}{4}$ par tête, estimant la population à 4,125,366 âmes ; en 1885, sur une population de 4,700,000, cet intérêt est de $1.63 par tête, soit 3$\frac{1}{2}$ cents par tête de moins en 1885 qu'il ne l'était en 1878, lorsque ces honorables messieurs quittèrent le pouvoir. Et cependant le chef de l'opposition annonce que nous augmentons les charges qui pèsent sur la population au delà de ce qu'il aurait été possible de le prévoir en 1878.

Je ne dis pas que le montant de notre dette est moins élevé qu'il ne l'était en 1878-79. Oh non. Mais je dis que le crédit du pays a été tellement amélioré par une sage législation, par une sage administration, et par l'emploi méthodique et opportun des deniers que nous avions empruntés, que nous avons réduit les taux auxquels l'argent avait été obtenu. Le capital exige de l'emprunteur que la garantie soit bonne, le capital exige que les fins auxquelles l'argent sera employé aient pour effet d'améliorer la garan-

tie, et le capital exige que celui qui cherche à emprunter ait, dans des circonstances ordinaires, la sagesse d'employer convenablement cet argent à améliorer les garanties. Lorsqu'un pays veut contracter un emprunt, le capital exige de sa part les mêmes conditions que d'un particulier. L'honorable député de Huron-Sud (sir Richard Cartwright) a paru comprendre parfaitement cela la première fois qu'il est allé emprunter de l'argent en Angleterre. Il a lancé en cette occasion un prospectus qui, je dois le dire, est devenu célèbre dans l'histoire du Canada. Il décrivit la condition du pays tel que l'avaient laissé ses prédécesseurs. Il énuméra dans ce prospectus les surplus consécutifs et constants qu'il y avait eu chaque année depuis 1867 jusqu'à cette époque. Il énuméra les divers travaux publics qui avaient été entrepris, dont l'exécution avait été poursuivie, et qui rapporteraient au pays un revenu considérable et permettraient à ce dernier de rembourser l'argent qu'il pourrait emprunter pour terminer ces travaux.

L'honorable ministre connaissait l'importance de représenter le pays sous son vrai jour, et il savait qu'il était bon de produire une impression favorable sur l'esprit des capitalistes, et de les préparer à accepter l'intérêt le plus bas possible pour leur argent. Mais, M. l'Orateur, contrairement à la pratique ordinaire, contrairement à ce que j'aurais attendu de sa part dans cette circonstance, l'honorable ministre n'a pas sondé, comme il le devait, le marché monétaire ; il n'a pas essayé de voir quelle impression feraient sur le marché monétaire les avantages qu'il avait fait valoir dans son prospectus, et jusqu'à quel point cela améliorerait le taux auquel il pourrait contracter son emprunt. Il a fait l'éloge du pays, représenté que sa condition était prospère, et que l'objet auquel l'argent serait affecté aurait pour effet d'augmenter le revenu et de rendre le pays plus en état de payer sa dette lorsqu'elle deviendrait

échue. Mais comme je l'ai dit il n'a pas essayé de voir quel effet cela pourrait produire sur le public, mais il a dit lui même à quel taux il serait prêt à disposer des obligations, fixant le taux au chiffre le plus bas possible à cette époque.

Ce que je voulais dire, M. l'Orateur, c'est que nous avons pu améliorer tellement la condition du pays et notre crédit à l'étranger, que nous avons échangé des obligations portant un intérêt élevé contre des obligations portant un intérêt beaucoup moindre, et réduit par là la taxation qu'il faut faire peser sur le pays pour payer notre dette. Ce n'est pas que notre dette, en somme, est diminuée, c'est parce que nous avons pu, grâce à l'amélioration du crédit du pays, faire cet échange, et malgré cela nous avons pris à notre charge toutes les dettes des diverses provinces qui ont été admises dans l'Union depuis 1873 jusqu'en 1884, et qui s'élevaient à $27,630,058. Ajoutez à ceci les dépenses pour l'Intercolonial, les canaux et d'autres travaux publics nécessaires. Après tout, la taxation qui pèse sur le pays est de $3\frac{1}{2}$ cts. par tête moindre en 1885 qu'elle ne l'était en 1878. L'honorable monsieur dira peut-être que ceci a été en grande partie le résultat du changement survenu dans l'état du marché monétaire. Je vois par un tableau publié par M. Giffen, statisticien de la chambre de commerce de l'Angleterre, que les taux de l'intérêt et les taux moyens d'escompte exigés par la banque d'Angleterre pendant la période écoulée de 1875 à 1879, ont été de 2 pour 100 à $5\frac{5}{8}$. La moyenne pour cette période a été de $3\frac{39}{40}$; la moyenne de 1880 à 1884 a été de $3\frac{151}{400}$, et le taux le plus bas a été d'environ 2 pour 100. Le taux le plus élevé durant les cinq années a été de $5\frac{39}{16}$. En janvier 1885 il était de 4 pour 100; en mars, $3\frac{1}{2}$, en mai, 3; le 14 mai, le 2 juin, $2\frac{1}{2}$, le 12 novembre 3 pour 100. L'honorable monsieur verra par ceci que depuis 1875 les taux d'escompte à la banque d'Angle-

rre ont varié de 2 à 5 pour 100, et qu'ils sont de très peu oindres aujourd'hui. J'ai ici un état préparé par les agents nanciers à l'époque où sir Leonard négocia son emprunt t qui démontre que l'emprunt canadien était plus en faeur, qu'il commandait un taux plus élevé sur le marché nglais que ceux de Victoria, de Queensland, de la Nouvelleélande, et de l'Australie méridionale. On ne saurait exaérer l'importance qu'il y a d'être bien coté sur le marché onétaire anglais. On ne peut s'en convaincre qu'en exainant les résultats. Si nous pouvons aller sur le marché nglais, effectuer un emprunt au pair, si nous pouvons endre $100 comptant une obligation de $100, c'est beauoup mieux pour nous que si nous pouvions obtenir $88 eulement, ou à peu près, comme l'honorable député de la auche l'a fait en 1874.

Je vais appeler l'attention sur les résultats de cette affaire our en démontrer l'importance. Prenons l'emprunt non aranti de 1874 que l'honorable député de la gauche a lancé ur le marché, et l'emprunt non garanti de 1876. Ces deux mprunts s'élevaient à $31,633,333, et le produit net qu'il en retiré et qu'il a emporté au Canada n'a été que de 28,064,770, soit une perte de $3,568,563, ou environ 11.28 our 100. L'emprunt de 1885 s'est élevé à $31,356,595, nontant à peu près égal aux deux sommes réunies que l'horable monsieur emprunta en Angleterre en 1874 et 1876. et emprunt a produit un montant net de $30,930,651, soit ne perte de $425,944 seulement, ou d'environ 1.36 contre 1.28 que l'honorable monsieur a perdu sur ces deux mprunts. L'emprunt de 1874 et celui de 1885 que sir Leoard Tilley a effectué l'an dernier s'élevaient au même monant, $19,466,666. La perte sur le premier emprunt fut de 2,208,329, soit 11.34 pour 100. Sur le dernier, elle fut de 140,443, soit environ $\frac{7}{10}$ de 1 pour 100. La Chambre verra ar là qu'une grande partie du succès dépend du fait que le

crédit du pays est bien établi sur le marché monétaire, et il est très avantageux que notre crédit soit bon lorsque nous avons l'occasion d'emprunter de l'argent. Mais j'espère que nous achevons d'emprunter.

Je suppose que les honorables députés de la gauche parleront de la condition des Etats-Unis. En entreprenant des travaux publics il nous faut tenir compte du montant de l'intérêt du fardeau qu'ils nous imposent pour le paiement de l'intérêt, et nous devons songer aux résultats de ces travaux, calculer ce qu'ils rapporteront au pays, comment ils affecteront l'avenir, et savoir si les dépenses permettront à nos descendants de faire face au paiement. Nous avons amélioré la condition du pays, nous avons amélioré son crédit, et le taux de l'intérêt n'a pas été trop onéreux. Nous croyons que les revenus des travaux publics que nous avons entrepris d'exécuter permettront à nos descendants de payer la dette sans que cette dernière pèse trop lourdement sur eux, comme on l'a fait aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis, en 1865, sortaient de la plus grande guerre civile dont l'histoire fait mention, et avec une énorme dette. Plus d'une fois, pendant cette lutte, il y eut des prophètes qui annoncèrent la ruine du pays, qui conseillèrent aux autorités de ne plus faire d'autres dépenses et de modérer les efforts qu'elles faisaient pour le maintien de l'Union. Mais les Etats-Unis continuèrent leur marche en avant; ils réussirent, et quand la paix fut rétablie, ils se trouvèrent avec une dette de $2,773,000,000, chargée de taux élevés d'intérêt. Ils avaient un papier monnaie déprécié, et leurs billets, cette année-là, étaient tombés à 40 ou 50 centins par piastre. Mais ils avaient sauvé l'Union; ils possédaient une grande étendue de prairies fertiles dans les territoires; ils avaient une politique de protection pour les industries indigènes, qui donnait de l'emploi à des prix qui leur attirèrent des émigrants de toutes les parties du monde

En quatorze années, après cette guerre civile, leur papier monnaie atteignit le pair; ils ont repris les paiements en espèce; ils ont procédé à réduire leur dette, et le peuple n'a pas eu à souffrir du fardeau de cette dette et des charges imposées pour sa réduction.

Or, il en est de même pour nous. Nous venons de sortir d'une grande lutte contre les obstacles de la nature. Cette lutte a été un succès et un triomphe. Nous avons surmonté tous ces obstacles et fait de nos diverses provinces un seul pays, qui promet les plus grands développements. Nous avons exécuté des travaux publics qui seront des facteurs plus puissants pour nous aider à racheter notre dette que ne l'ont été, pour nos voisins, les sépulcres honorés de ceux des leurs qui tombèrent sur les champs de bataille. Notre dette est représentée par des propriétés publiques.

Quand nous nous sommes formés en confédération, en 1867, notre dette était de $75,728,641. Par l'admission de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique les dettes de ces provinces furent ajoutées à notre dette fédérale, et celle-ci fut augmentée encore par l'allocation faite au Manitoba et par d'autres allocations faites aux diverses provinces, en 1874 et en 1884, lorsqu'il s'est agi d'assumer la partie de la dette des provinces d'Ontario et de Québec, qui avait été laissée à ces deux provinces lors de la confédération. Toutes ces augmentations se montent à $27,630,058, ce qui fait une dette totale de $103,358,629. Le 30 juin dernier, la dette nette atteignait $196,407,694, ce qui faisait une augmentation de $93,048,993, représentées par des travaux publics et autres objets d'utilité générale. C'est une jolie somme, qui exige un assez fort montant d'intérêt; mais, comme je l'ai montré et comme je le crois, cette dette ne surcharge pas inutilement le pays, si l'on considère les fins pour lesquelles elle a été contractée, et le bien-être qui en est la suite. Mais, M. l'Orateur, il me semble que l'ex-

ministre des finances de la gauche n'aura pas beaucoup à se plaindre de cette augmentation de la dette ; qu'il ne se plaindra pas beaucoup, dans tous les cas, du montant qui a été dépensé sur les travaux publics.

La Chambre se rappellera qu'en 1874, lorsqu'il prononça son premier discours budgétaire, il avait en vue des entreprises considérables, et il proposa d'augmenter la dette publique de $11,000,000. La Chambre se rappellera aussi qu'il demanda au parlement d'augmenter la taxation du pays de $3,000,000 pour faire face aux intérêts de la dette nouvelle qu'il voulait contracter. Cette somme de $3,000,000 lui aurait permis d'emprunter environ $75,000,000 à 4 pour 100 d'intérêt, sans fonds d'amortissement. Et la Chambre se rappellera aussi que, jusqu'au jour où l'ex-ministre des finances, dont je viens de parler, est entré en charge, nous avons eu des surplus considérables, qui, ajoutés à l'augmentation du revenu, eussent payé l'intérêt sur une somme considérable dépensée en travaux publics.

A la fin de l'exercice de 1873-74, durant lequel l'ex-ministre des finances était monté au pouvoir, la dette nette se montait à $108,324,965. Le 30 juin 1878, la dette nette avait atteint le chiffre de $142,990,187, ce qui accusait une augmentation de $34,665,222. Mais la Chambre comprendra que la dette contractée par les honorables chefs de la gauche, lorsqu'ils avaient le pouvoir, est encore plus élevée que le chiffre que je viens de mentionner, si nous tenons compte de l'indemnité obtenue du gouvernement américain pour nos pêcheries. Ce montant fut payé durant le dernier exercice des chefs de la gauche, mais après leur sortie de charge, et ce montant, qui est de $4,480,882, doit être ajouté à l'augmentation de la dette, et il porte cette augmentation à $39,156,104, durant les cinq années de pouvoir des chefs de la gauche, soit une augmentation moyenne par année, de $7,831,220. Afin de faire une comparaison entre

es inclinations des deux partis à endetter le pays, il me era permis de jeter un coup d'œil sur les dettes dont les hefs de la gauche furent responsables.

M. CHARLTON : Vous êtes responsables de toute la ette.

M. McLELAN : L'honorable monsieur dit que nous ommes responsables de toute la dette. C'est un sujet que ous pourrons discuter en temps et lieu. Je puis dire que 'ex-ministre des finances, durant sa première année, n'hésita ucunement d'augmenter la dette. J'ai montré qu'il avait emandé, dès son début, la permission d'augmenter, dans ne seule année, la dette de $11,000,000, c'est à dire, plus ue ce que l'on avait fait jusqu'alors. L'augmentation de a dette, de 1867 à 1885, à l'exclusion des allocations faites ux provinces, a été de $93,048,483, et sur ce montant les onorables chefs de la gauche sont responsables de $39,156,-04, ce qui laisse une balance de $53,892,889, dont l'hono-able premier ministre actuel a été responsable pendant ses reize années d'administration, et rend les conservateurs esponsables d'une augmentation moyenne annuelle de 4,145,606, contre une augmentation moyenne annuelle de 7,831,220, due au régime libéral. L'honorable député de Norfolk-Nord (M. Charlton) dit que nous sommes respon-onsables de toute la dette ; mais il peut voir, au moyen 'une comparaison, que ses amis, lorsqu'ils avaient le pou-oir, ont augmenté la dette de $7,831,220 par année, tandis ue le parti qui gouverne actuellement, durant ses treize nnées d'administration, n'a augmenté la dette que de 4,445,156 par année. L'honorable député dira peut être ue je n'aurais pas dû déduire du montant que j'ai donné les 27,630,000 allouées aux anciennes et aux nouvelles pro-inces. Mais je fais cette déduction parce que les rovinces de l'Ile du Prince Edouard et de la Colombie-Britannique, quand elles sont entrées dans la Con-

fédération, avaient aussi leurs dettes respectives, et toutes ces dettes provinciales ont été simplement transférées à la Puissance du Canada. Les provinces d'Ontario et de Québec, ayant été déchargées de leurs dettes, toutes les autres provinces ont reçu un montant proportionné, afin de les mettre en état de payer les frais de leur administration locale. Mais si je ne dis pas que nous devrions être chargés de ces $27,630,000, montant des dettes provinciales assumées, je ne prétends pas les charger aux honorables chefs de la gauche. Ceux-ci, M. l'Orateur, ne se sont jamais rendus coupables de contracter aucune dette publique en faveur des provinces. Ils n'ont jamais accordé un dollar à une province pour lui permettre de faire face à ses besoins intérieurs. Ils n'ont jamais ajouté une province à la Confédération. Chaque arpent de terre, qui a été ajouté au domaine fédéral, et chaque dollar qui a été accordé aux provinces, l'ont été par le très-honorable chef du gouvernement actuel et son parti, depuis 1867 jusqu'à présent. Or, M. l'Orateur, j'ai dit qu'à part les dettes primitives des provinces, qui existaient en 1867, et que nous avons assumées ; qu'à part ce que nous avons ajouté à la dette fédérale pour les nouvelles provinces admises dans la Confédération, l'augmentation de la dette fédérale, jusqu'à 1885, a été de $93,048,000. Cette augmentation est représentée par des chemins de fer, des canaux et des édifices publics, formant en tout $142,550,875. De sorte que, si nous considérons l'objet de cette dépense, indépendamment de l'admission des nouvelles provinces, et du revenu additionnel que nous avons accordé aux anciennes provinces, il se trouve que nous avons dépensé pour travaux publics la somme de $142,550,000.

En sus de l'augmentation de la dette, nous avons dépensé $49,501,882, à même le revenu annuel, et nous pouvons

montrer une grande marge en propriétés, possédées par le gouvernement fédéral, en sus de ce qu'il doit.

L'item suivant, M. l'Orateur, dans les comptes publics, qui a une importance particulière, est le fonds d'amortissement, et ce fonds a maintenant atteint un chiffre très élevé. Il s'élevait, l'année dernière, à $1,482,051, et les accumulations se montent à $15,885,100, dont on se sert pour le rachat d'une partie de la dette publique.

J'arrive maintenant à un autre item considérable des comptes publics, et je demanderai à la Chambre un peu de patience, parce que je trouve qu'il y a eu sur cet item un grand changement d'opinion—non d'opinion publique, mais d'opinion de parti. Nous avons vu, l'automne dernier, l'annonce d'une convention du parti libéral, qui devait se tenir dans la cité de Toronto. Cette convention a eu lieu et l'organe du parti libéral en a parlé comme d'une réunion très représentative. En ouvrant le *Globe* du 16 septembre, nous trouvons un article de fond ainsi intitulé :

Les jeunes libéraux—Ils se mettent vaillamment à l'œuvre—Les procédés de la journée—Résolutions adoptées par la convention—L'honorable E. Blake élu président honoraire.

Cet article disait :

Les plus belles espérances de ceux qui ont conçu l'idée d'une convention de jeunes libéraux des diverses parties de la province, et qui ont, durant les derniers mois, travaillé à l'organisation du mouvement, ont été grandement dépassées, hier, lorsqu'on a vu défiler les groupes de membres, qui se sont présentés à la porte de la salle Shaftesbury, pour prendre part à la convention. L'observateur ne pouvait manquer de remarquer l'entrain, l'activité des délégués, et leur apparence intelligente. On peut dire, sans offenser aucune autre réunion antérieure, qu'il n'y avait jamais eu, auparavant, à Toronto, une assemblée pénétrée d'un sentiment plus canadien. S'il y avait beaucoup de vie, il y avait peu d'emportement, et, pendant que la meilleure humeur et la courtoisie n'ont cessé de régner, on n'a voulu souffrir rien qui tendît à l'exclusivisme ; on n'a pas voulu enfourcher des dadas d'enfants, ou s'abandonner à des frivolités d'aucune sorte. Tous ont paru comprendre qu'ils n'étaient pas ici pour s'amuser simplement comme des enfants, mais pour discuter modérément et consciencieusement la situation politique du pays.

Or, avec une telle appréciation, je crois que les procédés de cette assemblée méritent la considération du pays, ainsi que mon attention dans la présente circonstance.

Le jour suivant, le même journal disait :

La convention des jeunes libéraux a continué sa session à 9 heures, ce matin, avec son président nouvellement élu, M. A. F. McIntyre. Les délégués se sont montrés ponctuels, et l'assistance était plus nombreuse que le jour précédent.

Le *Globe* du jour précédent publie les noms d'un grand nombre des délégués. J'en connais peu parmi eux ; mais je connais le président, M. McIntyre, et je suis sûr qu'il n'était pas disposé à enfourcher des dadas d'enfants, ou à se livrer à des frivolités d'aucune sorte, et sa présence à cette convention signifiait qu'il s'occupait d'affaires sérieuses.

Le *Globe* du jour suivant s'exprimait comme suit :

La convention libérale, qui a clos sa session, mercredi, a été tout ce que ses meilleurs amis attendaient d'elle. L'assistance a été considérable et très représentative. Les discours ont été exceptionnellement bons. L'ordre et le tact qui ont été apportés dans les procédés eussent satisfait les plus exigeants, et l'on a accordé, tout le temps, la liberté de discussion la plus entière. Des motions n'ont été rejetées qu'après avoir permis à ceux qui les appuyaient de se faire entendre autant qu'ils le désiraient. Quelque profond que fût le désaccord de certains orateurs avec le sentiment général de l'assemblée, ils ont été écoutés avec patience et courtoisie jusqu'à la fin, et si leurs arguments et leurs opinions ont été accueillis avec une parfaite franchise, l'on n'a pas essayé d'en affaiblir injustement l'importance.

Rien n'a été plus remarquable que la bonne humeur manifestée tout le temps ; que la bienveillance avec laquelle les opinions ont été accueillies ; que la franche cordialité avec laquelle on se faisait réciproquement des concessions ; que le programme modéré, judicieux et libéral, qui a été adopté. Il y a eu peu de détours, ou même il n'y en a eu aucun, ni aucune détermination d'enfourcher des dadas d'enfants.

Vous voyez que, le premier jour, on annonçait que des dadas d'enfants ne seraient pas enfourchés, et qu'à la clôture on déclarait que l'on ne s'était pas livré à ce genre d'amusements.

Le *Globe* ajoutait :

Il n'y a pas eu d'efforts persistants pour faire adopter, à tout hasard, ertaines frivolités d'un caractère particulier, ou personnel; il n'y a as eu de résolution suggestive, aucun désir apparent de briller. La onvention a été une assemblée tenue sur le pied des affaires.

Dire qu'une clique ou une coterie quelconque s'en est emparée, serait bsurde et contraire aux faits. La convention ne s'est pas fourvoyée, n compromise au point d'aller plus loin que la majorité de ses membres voulait, et elle s'est arrêtée à ce que cette majorité a jugé à propos. une fois ou deux la queue a voulu secouer le chien, le chien a tout mplement refusé de se laisser secouer, et la queue a alors accepté la tuation et s'est abaissée, si elle ne s'est pas soumise.

Je trouve aussi que les opinions émises par cette convenion ont été endossées par le *Club national*, de Montréal, qui dressa ce qui suit à cette convention:

Le Club national, de Montréal, vous envoie ses salutations et souaite succès à votre mouvement. Que votre programme soit large. os aspirations sont les vôtres. Elles peuvent, aujourd'hui, causer par ur hardiesse, des alarmes chez plusieurs; mais les idées mûrissent ssi vite que les hommes, et avec du courage et de l'énergie nous pouons vivre assez longtemps pour moissonner ce que nous semons dans le amp de la politique. R Dandurand, président.

A cet envoi le président de la convention a répondu:

L'association des jeunes libéraux d'Ontario, réunis en convention, cepte les saluts fraternels, les bons souhaits et les conseils du Club tional, qui lui sont adressés par télégramme et le maire Beaugrand. ous essayons d'organiser une convention de tout le Canada, qui se ndrait à Montréal, dans le but de favoriser la cause que vous et nous ons tant à cœur. Le programme que nous avons adopté est pratique progressif, et nos opinions s'accordent beaucoup avec les vôtres. F. Intyre, président.

J'ai lu, M. le président, un en-tête d'article, qui déclarait e l'honorable M. Blake, le chef de la gauche, avait été élu résident honoraire de cette organisation. Je trouve aussi e cet honorable monsieur accepta cet honneur, ainsi que programme formulé par cette convention, et il saisit ccasion d'en parler lors de son célèbre discours de Lon-n. Dans cette occasion, l'honorable M. Blake a dit:

e vous remercie, du fond du cœur, de votre chaleureuse et cordiale eption. Je sais qu'elle est bien au-dessus de ce que je mérite; mais st une nouvelle expression de la bienveillance et de la confiance conues et illimitées, que m'a témoignées le parti libéral, depuis plusieurs

années, et surtout pendant les jours d'épreuve que nous avons traversés, depuis que j'ai accepté le commandement. Permettez-moi de me servir de la première occasion de féliciter les libéraux d'Ontario de l'activité qu'ils déploient et de leur exprimer particulièrement la joie que me fait éprouver leur énergie et leur succès dans la présente organisation des jeunes libéraux.—(Applaudissements). Permettez-moi aussi de les remercier de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant président honoraire de leur grande convention, de cette réunion dont j'attends les meilleurs résultats.

L'honorable chef de la gauche a accepté, en cette occasion, la présidence de l'organisation, dont les bases furent jetées par cette convention, et il en a aussi accepté le programme.

J'étais sous l'impression, M. l'Orateur, qu'il n'y avait dans tout le Canada qu'une opinion sur le sujet que j'ai mentionné. Or, je trouve que l'une des résolutions de la convention des jeunes libéraux—et je ne m'occupe que de celle qui se rapporte au sujet qui m'occupe présentement—se lit comme suit :

Résolu que cette convention désapprouve le paiement de subventions aux législatures provinciales, fait à même le trésor fédéral, croyant que ce système de subventions dégénère en extravagances de la part des législatures provinciales, parce qu'elles ont le pouvoir de dépenser de l'argent sans avoir la responsabilité d'imposer des taxes ; que le système de subventions, pratiqué en Canada, fait percevoir, au moyen de la taxation indirecte, la plus grande partie du revenu, tandis que la taxe directe serait plus juste et plus économique. En conséquence, il est résolu que cette convention donne son approbation à tel changement qui pourrait être apporté dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et qui prescrirait que chaque province de la Confédération pourvoira à son propre revenu, aussi bien qu'elle le dépensera.

Voilà une proposition si importante que j'ai cru qu'il était à propos d'attirer l'attention de la Chambre sur ce sujet, pendant que je suis à passer en revue les comptes publics. Nous payons maintenant, aux diverses provinces environ $4,000,000 par année. Or, le programme adopté par le parti libéral, messieurs, et accepté par le chef de la gauche, déclare qu'il n'est pas sage, qu'il est injuste de continuer le paiement de ces subventions, et que les législatures

provinciales devraient être forcées de recourir à la taxe directe pour se procurer le revenu dont elles ont besoin, afin qu'elles apprennent à économiser. Je suis sûr que ce programme serait un grand soulagement pour les honorables membres de la gauche, si jamais ils remontaient au pouvoir.

L'honorable député de Huron-Sud (sir Richard Cartwright), trouverait que ce programme aliégerait considérablement ses estimations, s'il pouvait faire adopter par le pays cet article du programme du parti libéral, et retrancher de ses estimations les $4,000,000 que nous payons actuellement en subventions. Mais jusqu'à ce que ce temps arrive, et jusqu'à ce que l'honorable député puisse persuader le pays d'accepter cette doctrine de recourir à la taxe directe pour les fins locales, nous serons tenus de pourvoir, dans nos estimations, aux subventions provinciales, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et nous y serons tenus, je crois, longtemps encore. Conséquemment, M. l'Orateur, je n'ai pas été influencé en ce qui concerne cette question, parce que dans les estimations pour 1886-87 j'ai pourvu aux paiements des subventions aux législatures locales. Passons maintenant aux dépenses pour travaux publics imputables au revenu; elles s'élèvent à $2,302,362, et je suis certain que les honorables députés qui ont vu les travaux exécutés par ce département savent que nous avons eu la valeur de notre argent, et que les besoins du pays requéraient l'exécution de ces travaux. Le ministère des postes a depuis quelques années augmenté les dépenses imputables au revenu. En ouvrant le Nord-Ouest à la colonisation il a été nécessaire de donner des communications postales à de vastes régions qui rapportent peu de revenus au département; mais nonobstant le fait que nous avons été obligés de faire des dépenses extraordinaires pour établir ces communications, les recettes du département des postes peuvent être comparées très avantageusement avec celles des années précédentes. En

1884, il y a eu une diminution de revenu qui a été compensée par la recette de 1885, et jusqu'à présent il semble y avoir une augmentation analogue pour l'année courante.

On me permettra à cette occasion de donner quelques chiffres comparatifs. En 1878, nous avions 5,378 bureaux de poste ; en 1885 nous en avions 7,084, soit une augmentation de 1,706. La longueur des routes postales était de 38,730 milles en 1878, et en 1885 de 50,461, soit une augmentation de 11,731. En 1878, le nombre des lettres expédiées a été de 44,000,000, et en 1885 elles ont atteint le chiffre de 68,400,000, soit une augmentation de 24,400,000. En 1878, les bureaux de mandats sur la poste étaient au nombre de 739, et en 1885 de 885, soit une augmentation de 116. En 1878, des mandats-poste ont été émis au montant de $7,130,895, et en 1885 au montant de $10,384,210, soit une augmentation de $3,253,315. L'augmentation des lettres expédiées a été de 24,400,000 ou de 55.45 pour 100 entre 1878 et 1885, et, en comparant nos rapports aux rapports des postes des autres pays, à ceux de la Grande-Bretagne par exemple, je constate que la proportion pour cent de notre augmentation a été de beaucoup plus considérable que la proportion pour cent de l'augmentation dans les pays plus anciens ; car en 1878, les lettres expédiées dans la Grande-Bretagne se sont élevées à 1,058,000,000, et en 1885, à 1,360,000,000, indiquant une augmentation de 302,000,000, ou 28.54 pour 100 contre notre augmentation de 55.45 pour 100, de sorte que notre augmentation atteint presque le double de celle de la Grande-Bretagne.

L'augmentation des recettes et des dépenses peut être comparée également. En 1878, nos recettes se sont élevées à $1,207,790, et en 1885 elles se sont élevées à $1,841,372, soit une augmentation de 52.46 pour 100. En 1878, nos dépenses se sont élevées $1,724,938, et en 1885 elles ont atteint le chiffre de $2,448,315, une augmentation de $763,377, ou 41.25

r 100. Ainsi nos recettes provenant des postes ont mmenté de 52 pour 100 depuis 1878, tandis que nos enses n'ont augmenté que de 44.25 pour 100. Une comaison analogue pourrait être établie entre 1874 et 1878. 1874 à 1878, les recettes n'ont augmenté que de 5.94 pour , tandis que les dépenses ont augmenté de 24.34 pour , de sorte que bien qu'entre 1874 et 1878, les dépenses t accusé une augmentation pour cent beaucoup plus sidérable que les recettes, l'augmentation des recettes de 8 à 1885 a plus que contrebalancé l'augmentation des enses.

'augmentation du trafic sur nos chemins de fer et canaux ssi exigé une dépense considérable qui a pour effet gmenter de beaucoup le volume des estimations sans cter du tout la taxation du pays. On me permettra s doute de parler plus tard de l'augmentation du trafic, is je dis que les dépenses considérables que nous sommes gés de faire pour l'exploitation du chemin de fer Interonial et de nos canaux ont eu pour effet d'augmenter le ume des dépenses indiquées dans les comptes publics s augmenter du tout la taxation du pays. Et cependant a tenté de mettre les gens sous l'impression que toute e augmentation du volume des dépenses est une augntation de la taxation. J'ai démontré que les recettes venant de source toute autre que celle de la taxation, augmenté considérablement depuis 1878, s'élevant de 000,000 à sept à huit millions. Si demain nous prenions session de toutes les lignes de télégraphe du pays et si s nous mettions à expédier les dépêches à des taux moins és que ceux qui sont actuellement exigés, le volume de comptes serait considérablement augmenté, tandis que euple y gagnerait peut-être et que la taxation en serait conséquent diminuée d'autant, vu la réduction du taux dépêches.

Dans ce cas comme dans les autres, le volume des dépenses publiques pourrait être considérablement augmenté, et pourrait avec autant d'à propos être dénaturé pour démontrer qu'il y aurait une augmentation énorme de la taxe imposée au public, bien qu'en réalité il y eut diminution. On a parlé beaucoup sur les hustings de notre position en 1867, et je me rappelle l'accusation qu'on a portée avec tant de persistance contre nous au sujet de l'augmentation de nos dépenses de 1867 à 1885. En conséquence, il ne sera peut-être pas hors de propos de retourner en arrière jusqu'en 1867 et de faire quelques comparaisons entre les dépenses de cette année, s'élevant à environ $13,000,000, et les dépenses de 1885, afin de voir où se trouvent les grandes augmentations et de quelle façon nous avons mérité,—si nous l'avons mérité—l'accusation d'avoir indûment augmenté les dépenses.

J'ai démontré que les recettes provenant des chemins de fer, travaux publics, bureaux de poste et autres services, dont aucune n'augmente la taxation plus que ne le feraient les dépenses sur les lignes télégraphiques, ont presque doublé depuis 1878, tandis qu'elles ont été presque quadruplées depuis 1867. En 1867, les recettes étaient de $1,987,240, et en 1885 elles étaient de $7,869,819, montrant une augmentation de $5,818,842 sur les recettes, et les dépenses ont augmenté dans la même proportion. Or, je crois que les augmentations nécessitées par les besoins de ces divers services, devraient en toute justice être retranchées de ces comptes avant que d'instituer une comparaison. J'ai démontré que les honorables membres de l'opposition sont tout aussi responsables de l'augmentation de la dette publique que les membres de la droite, et dans tous les cas, s'ils ne le sont pas, j'ai démontré que nous avons en propriétés la pleine valeur des dépenses que nous avons faites, et qu'en conséquence, l'intérêt sur la dette devrait aussi être éliminé avant que de faire la comparaison.

Puis il y a l'augmentation des subventions aux gouvernements locaux. Nous avons annexé de nouvelles provinces; nous avons augmenté les subventions que nous avons payées, et je ne crois pas que cette augmentation, du moins, puisse nous être imputée. Nous avons augmenté notre territoire et nous avons été forcés de faire de nouvelles dépenses qui ne se trouvent pas dans les comptes de 1867. Je veux parler des dépenses du Nord-Ouest. Or, si nous déduisons des comptes publics, toutes les dépenses dont j'ai parlé, il nous reste les augmentations dans le fonctionnement ordinaire du gouvernement, dont les honorables députés ont le droit de se plaindre, si elles ont été trop considérables depuis 1867. Prenons d'abord le chiffre brut de l'intérêt, et si nous en excluons les recettes, il y a de 1867-68 à 1885 une augmentation, en dehors du service d'administration, de $4,917,914. Sur les travaux publics, de construction et de réparations, il y a une augmentation de $2,423,300, et comme je l'ai dit nous avons des propriétés qui représentent cette augmentation, de sorte que cela peut être retranché. L'augmentation sur l'exploitation des chemins de fer et canaux n'est pas imputable à la taxation, et s'élève à $2,840,745. L'augmentation pour le service des postes est de $1,871,513; subventions aux nouvelles provinces $1,205,360; augmentation du fonds d'amortissement, de l'escompte et du change, est de $1,[illegible]07,963; sur l'immigration et la quarantaine et sur les services relatifs aux territoires du Nord-Ouest, $717,836. La protection et l'amélioration de nos pêcheries et le paiement de la prime aux pêcheurs est un nouveau service qui, je suppose, sera très généralement approuvé par la Chambre, et pour ce service l'augmentation est de $250,000. Puis il y a les services qui sont entièrement neufs; la police à cheval, les terres fédérales, les sauvages du Nord-Ouest et de la Colombie anglaise, et le gouvernement du Nord-Ouest, qui s'élèvent à $2,331,929. Puis, il y a un article de $1,791,851, pour les

troubles du Nord-Ouest, dans les comptes de 1885. En déduisant ces articles spéciaux, ces augmentations spéciales des comptes de 1885, nous avons laissé le gouvernement civil, la législation, l'administration de la justice, l'entretien des pénitenciers, la perception de la douane depuis Halifax jusqu'à Victoria, la perception de l'accise, la milice et la défense du pays, l'entretien des phares, bouées, alarmes à brouillard, hôpitaux de marine, marins naufragés, inspection des assurances et des bateaux à vapeur, pensions, services de la dette publique, et divers services au sujet desquels nous pourrions établir une comparaison avec 1867; et en faisant cette comparaison, il faut se rappeler que nous gouvernons, que nous légiférons, que nous administrons la justice pour un pays dix fois plus vaste qu'il n'était en 1867, que nous percevons en fait de douane, un revenu de vingt millions au lieu de huit millions, six millions de l'accise au lieu de trois millions, et que tous les autres services ont augmenté en proportion; et cependant les chiffres n'accusent qu'une augmentation de dépense d'un peu plus de deux millions de dollars pendant dix-huit ans.

Si vous prenez le chiffre total des dépenses de 1884-85, soit $35,037,060, et si vous en déduisez l'augmentation sur les services spéciaux que j'ai mentionnés comme devant être retranchés, soit $19,469,658, il vous reste $15,567,402, déduisez de cela les dépenses de 1867-68, $13,486,092, et vous avez, pour une période de dix-huit ans, une augmentation de $2,081,310 seulement sur tous les services que j'ai mentionnés. Je dis qu'en tenant compte des changements survenus dans le pays, en tenant compte de l'étendue du territoire, de l'augmentation des affaires que nous avons faites, il n'y a pas un pays au monde où il y ait eu si peu d'augmentation dans toutes ses dépenses relatives au gouvernement civil que dans la Confédération canadienne. Aux Etats Unis nous constatons que les dépenses en 1867 étaient de $51,110,224,—à part l'armée, la marine, les pensions, la

guerre, les sauvages et l'intérêt. En 1885, elles s'élevaient à $87,494,000, soit une augmentation de $36,000,000, sans qu'il y ait eu dans ce pays une augmentation de territoire pouvant être comparée à la nôtre. De sorte que, comme je l'ai dit, il n'y a peut être pas dans l'histoire du monde, un seul exemple d'un pays qui ait augmenté ses opérations aussi considérablement, qui ait autant augmenté les responsabilités et les devoirs du gouvernement, en augmentant ses dépenses aussi peu, que la Confédération canadienne. Je pourrais examiner n'importe lequel des services dont j'ai parlé et démontrer quelle augmentation énorme il y a eu dans chaque département. On me permettra peut-être de retenir la Chambre pendant quelques instants pour parler du service des phares et des côtes, et pour démontrer quelle augmentation énorme a eu lieu dans ce service, comme exemple de l'augmentation qui a eu lieu dans chaque département du service public. En 1867, le député de Northumberland (M. Mitchell) s'est chargé du service des phares et des bouées du Dominion et des phares existants dans la Confédération. Le nombre des phares était alors de 227 ; il y avait deux alarmes à brouillard, et la dépense était de $174,982. L'honorable député comprit l'importance de ce service et, avec cette vigueur d'intelligence et cette énergie qui le distingue si hautement en cette Chambre et en dehors, il s'occupa de l'amélioration de ce service, et je suis certain qu'il n'aurait pu employer ses talents à une œuvre plus méritoire que celle qui avait pour but de faciliter et d'améliorer la navigation du pays et de trouver les moyens propres à rendre la vie et la propriété moins exposées qu'elle ne l'étaient en 1867 lorsqu'il se chargea de ce département. Lorsqu'il quitta ce département en 1873–74, il avait porté à 384 le nombre des phares et à dix-huit celui des alarmes à brouillard—une augmentation de 157 phares pendant le temps relativement court durant lequel il a administré ce département.

L'honorable député a eu des successeurs dans les personnes de sir Albert Smith et de l'honorable M. Pope, et lorsque ces messieurs ont abandonné ce département le nombre des phares s'élevait à 553. Lorsque je suis entré au département je supposais, vu l'augmentation considérable, qu'il n'y avait pas besoin de nouvelles augmentations, mais les nouveaux services, l'établissement du pays, et l'augmentation du commerce maritime dans toutes les parties du pays, exigeaient de nouvelles améliorations. Lorsque j'ai quitté le département, il y a quelques mois, le nombre des phares s'élevait à 617 et les dépenses à $530,446. Cette dépense, M. l'Orateur, comprenait la construction des phares pendant l'année, elle comprenait l'entretien de 617 phares alors en opération, tout le service des bouées, avec le service des côtes en sus, et l'entretien des signaux d'alarme, dont le nombre avait été considérablement augmenté dans toutes les parties du pays.

Je mentionne ce fait tout simplement pour faire voir l'importance des divers services auxquels nous sommes tenus de pourvoir dans le gouvernement du pays. Nonobstant le fait que le service a augmenté dans des proportions considérables, j'ai démontré à la Chambre qu'en dix-huit ans, en comparant 1867 à 1885, il y a eu une augmentation excédant un peu deux millions de dollars. C'est là un résultat, dis-je, qui n'a pas de précédent dans l'histoire d'aucun autre pays du monde, et j'ai l'espoir que pendant les dix-huit années qui vont suivre nous ne serons pas même appelés à faire une augmentation considérable dans les dépenses ordinaires du gouvernement, vu que nous n'agrandirons pas notre territoire et que nous n'annexerons pas autant de nouvelles provinces que nous l'avons fait jusqu'à présent.

A six heures l'Orateur lève la séance.

Séance du soir.

M. McLELAN: Lorsque la séance a été levée à six heures, je parlais des dépenses telles qu'indiquées dans les comptes de 1885. Sans revenir sur cette question, qu'il me soit permis de m'étendre un peu sur les comptes de 1885-86. Jusqu'à présent l'année courante a été marquée par divers éléments qui ont eu pour effet de troubler le commerce et le revenu. Au commencement de l'année nous avons eu les troubles du Nord-Ouest, nous avons eu l'effet de l'anticipation du revenu qui avait eu lieu en ce qui concerne l'accise, nous avons eu les perturbations qui ont été causées dans le commerce par l'épidémie de la petite vérole à Montréal, laquelle épidémie a troublé considérablement et pendant une période assez longue, le commerce de cette grande métropole commerciale. Toutes ces choses ont produit leur effet sur le commerce du pays et sur les recettes qui en provenaient. Au moment actuel, M. l'Orateur, notre position est assez bonne. En retranchant et en mettant de côté les dépenses du Nord-Ouest, nous avions jusqu'au 20 mars, date à laquelle le rapport a été fait, une dépense totale de $25,958,481. Sur ce chiffre, $2,502,986 ont été imputées aux dépenses de la guerre, laissant une dépense ordinaire de $23,455,545. Les recettes de toute provenance jusqu'à la même date ont été de $24,034,060, soit un surplus, jusqu'à présent, ou jusqu'au 20 mars, de $574,515. Ceci est assez encourageant, mais nous avons eu à faire face à une dépense considérable, pendant l'année, sous forme d'intérêt et d'autres articles, et je crains que cela aura pour effet d'amener à la fin de l'année une balance qui ne sera pas aussi avantageuse.

En examinant les dépenses de 1885-86, on constate que le montant détaillé des subsides durant la dernière session au compte du fonds consolidé, s'élève à $35,275,000. En déduisant de cette somme $2,300,000, estimation des dépen-

ses relatives à l'insurrection du Nord-Ouest, on a une dépense ordinaire de $32,975,000. Il faut ajouter à cela $730,000 pour l'intérêt sur la dette publique. Le montant inclus dans les estimations de 1885-86 pour les nouveaux emprunts et autres dettes est de $2,250,000, dont $1,180,000 pour des nouveaux emprunts représentant un capital de $47,000,000, duquel il faut déduire le montant de l'emprunt consolidé de $31,371,000 à 5 pour 100. Ceci laisse un montant de $15,-627,000 pour les nouveaux emprunts. Après que l'emprunt à 5 pour 100 eut été converti en 4 pour 100, il a été emprunté $19,446,666, et il y a eu un emprunt temporaire de $5,855,000 et une augmentation de $4,442,203 dans les dépôts des caisses d'épargnes. On verra ainsi que la somme de $14,125,000 a été empruntée en sus de ce qui était couvert par les estimations. L'intérêt sur ce montant sera de $565,000, montant qui sera requis pour couvrir la subvention de $119,000, non couverte par les estimations et $471,000, intérêt sur le [illegible] à 5 pour 100 qui a été converti en 4 pour 100 et dont sir Leonard n'a calculé que la moitié de l'intérêt lorsqu'il a fait ses estimations.

Il y a eu aussi une nouvelle augmentation au fonds d'amortissement, augmentation qui n'avait pas été estimée ; c'est le paiement d'une année sur la réduction de l'emprunt. Ceux qui ont étudié attentivement les comptes publics de cette année-là, verront que sir Leonard Tilley n'a pas fait d'estimation pour le fonds d'amortissement pour l'emprunt qu'il a converti de 5 pour 100 en 4 pour 100 ; je suppose que son intention était d'émettre un nouvel emprunt et de l'émettre sans fonds d'amortissement. L'emprunt a été converti aux mêmes conditions, en ce qui concerne le fonds d'amortissement, et il nous faudra faire des dispositions au sujet de ces $170,000.

Les autres dépenses ordinaires au compte des travaux publics, des bureaux de poste, des phares, des côtes, de la milice, du cens électoral et autres services imputés sur le

fonds consolidé, s'élèveront à $1,500,000, soit une somme totale d'environ $2,700,000 à ajouter aux dépenses ordinaires.

M. LANDERKIN : Quel montant faudra-t-il pour l'application du cens électoral ?

M. McLELAN : Nous pourrons, plus tard, estimer ce montant d'une façon plus certaine. Ces sommes font voir que, pendant l'année, il faudra faire un paiement estimé à près de $38,500,000, dont il restera $35,000,000 représentant les dépenses ordinaires au sujet desquelles nous devrons faire des dispositions, si nous déduisons ce que nous nous attendons à payer et ce que nous avons dans cette estimation pour les dépenses du Nord-Ouest, c'est-à-dire $3,500,000.

Cette estimation est faite, d'après ce que nous avons reçu jusqu'aujourd'hui ; les recettes, sous leurs chefs respectifs, seront comme suit : Nous avons reçu jusqu'à hier $14,499,664 de douanes. D'après nos estimations nous recevrons suffisamment pour former un montant de $19,500,000. L'accise nous a donné $5,171,000 et nous espérons en recevoir $6,250,000. Nous nous attendons à ce que les autres sources de revenu, les bureaux de poste, les chemins de fer, etc., nous rapportent, pour l'année, $7,800,000. Toutes ces sommes, en les déduisant du montant que nous avons estimé pour les dépenses, laisseront, pour les opérations de l'année, un déficit de $1,450,000. Ce déficit, comme je l'ai dit en commençant, devrait être divisé entre les deux années de 1885 et 1886, en tant qu'une partie du revenu dû par l'année actuelle, est anticipé et a été mis au crédit de 1885.

Au sujet des estimations soumises à la Chambre pour 1886-87, je désire dire que, en tant que la chose m'a été possible, j'ai fait l'estimation au complet pour les dépenses de chaque service auquel nous sommes appelés à répondre, à l'exception, peut être, des travaux publics, et il y a tant de réclamations, tant de demandes, appuyées apparemment sur de bonnes raisons, faites à ce département, que jusqu'à

ce que la Chambre soit prorogée, il sera presque impossible de dire ce qu'il faudra voter pour ce service. Mon honorable collègue, le ministre des travaux publics, désire tant répondre aux vœux de tous les représentants du peuple, qu'il est difficile de dire quand toutes ses demandes de crédits seront reçues.

Prenant les différents articles en détail, j'ai quelques observations à faire. La principale augmentation figure au compte de la dette publique. L'augmentation de l'intérêt sur la dette publique est estimée à $118,636, et provient principalement du fait que les dépôts dans les caisses d'épargnes ont augmenté. Dans le cours de l'année dernière, il y a eu beaucoup de discussion dans les journaux au sujet du taux d'intérêt que le gouvernement devait payer à ceux qui font des dépôts dans les caisses d'épargnes, et il semble que cette question devient de plus en plus importante, et je pense que l'honorable monsieur de la gauche est d'opinion que nous devrions réduire le taux de l'intérêt sur les dépôts faits dans les caisses d'épargnes.

Le gouvernement, après avoir étudié cette question, n'est pas arrivé à cette conclusion. Nous croyons qu'il est de l'intérêt du pays en général que l'on encourage la classe moyenne, la classe ouvrière, à pratiquer l'économie et à faire des épargnes autant que possible, et, pour cette raison, il nous répugne de réduire le taux de l'intérêt, et nous croyons qu'il serait injuste envers cette classe de réduire ce que nous payons aujourd'hui à ceux qui font des dépôts dans les caisses d'épargnes. Nous avons examiné la pratique suivie dans d'autres pays. Nous voyons qu'en Angleterre le gouvernement paie un intérêt plus élevé que celui que paient les banques commerciales du pays. Nous voyons que dans différents Etats—les Etats de New-York, du Maine et du Massachussetts—l'on paie 5 pour 100; et, prenant toutes ces choses en considération, et considérant surtout le fait qu'il est opportun d'encourager les classes ouvrières à pratiquer

l'économie, à adopter des habitudes d'économie, nous avons refusé de présenter au parlement une proposition à l'effet de réduire le taux de l'intérêt dans les caisses d'épargnes; et cela, surtout, quand nous payons sur l'argent emprunté à l'étranger, pour une partie considérable de la dette publique du pays, un taux plus élevé que celui que nous payons à ceux qui font des dépôts dans les caisses d'épargnes.

J'ai fait préparé un état faisant connaître les taux d'intérêt que nous payons sur les emprunts que nous avons faits depuis 1874, et, bien que le taux nominal soit de 4 pour 100, cependant, si nous tenons compte de ce que prélèvent les agents de Londres et de l'escompte fait sur ces emprunts, il semble que nous payons réellement, sur l'argent que nous avons obtenu en Angleterre et à l'étranger, un taux d'intérêt plus élevé que celui que nous payons à ceux qui font des dépôts dans nos caisses d'épargnes. En prenant les différents emprunts, de 1874 à 1885, je vois que nous avons emprunté $124,796,598. Sur cette somme, il y a eu un escompte de $5,965,040; j'en ai parlé au commencement de mon discours. Ainsi, nous avons emprunté $124,000,000 et nous payons intérêt sur cette somme, et, un jour ou l'autre, il nous faudra payer le capital; mais nous n'avons pas reçu tout ce montant, nous avons reçu à peu près $6,000,000 de moins; de sorte que l'intérêt annuel sur le montant brut de ces emprunts est de $4,991,863. Puis, si vous prenez la moitié d'un pour 100 ajoutée comme commission pour payer l'intérêt, cela porte le montant total, par année, de l'intérêt, à $5,016,823, et en calculant tout, on voit que le taux payé par le gouvernement sur ces emprunts est près de $4\frac{1}{2}$ pour 100. Or, les rapports des opérations des caisses d'épargnes des bureaux de poste démontrent que le taux, y compris l'intérêt et les dépenses, est de $4\frac{4}{10}$ pour 100. On a préparé un état des montants déposés dans les caisses d'épargnes sous la surveillance du département des finances, lequel état démontre que les dépenses et l'intérêt s'élèvent à 4.22 pour

100; la moyenne des deux taux est de 4.16, ou $\frac{15}{100}$ d'un pour 100 de moins que ce qui est payé aux prêteurs étrangers. Le gouvernement pense qu'il n'est pas raisonnable, lorsque nous payons ce taux d'intérêt à l'étranger, de ne pas le payer aussi aux classes ouvrières de notre propre pays et les encourager, ainsi, comme je l'ai déjà dit, à adopter des habitudes d'économie et à épargner quelque chose pour les mauvais jours. On a soulevé la question de savoir si le montant reçu d'un déposant quelconque ne peut pas être réduit—et certains changements seront probablement proposés—car, autrement, nous avons l'intention de laisser les choses dans l'état où elles sont.

Le fonds d'amortissement accuse une augmentation de $504,407; ce montant provient principalement du rétablissement du fonds d'amortissement destiné à la réduction de l'emprunt de 4 pour 100 qui a été négocié l'année dernière.

Il n'est pas nécessaire d'ennuyer la Chambre en lui faisant connaître tous les détails relatifs aux petites réductions qui ont été faites dans le service public ou que l'on a l'intention de faire dans les différents départements. Nous avons pratiqué toute l'économie qu'il a été en notre pouvoir de pratiquer afin de réduire ces dépenses autant que possible. J'ai dit en commençant que nous avions fait pour ces différents services d'amples estimations qui, ordinairement, sont présentées à la Chambre comme estimations supplémentaires et qui comprennent des montants plus élevés que ceux qui figurent dans les premières estimations.

Le crédit affecté aux affaires des sauvages est porté à $170,539, et j'espère que ce montant sera amplement suffisant pour répondre à tous les besoins de ce service. Le crédit affecté à la police à cheval est aussi augmenté. Il n'y a pas d'augmentation considérable dans le crédit de la perception du revenu. On remarquera qu'il y a une réduction de $10,000 dans le crédit affecté au fonds de retraite. Cela provient du fait que ce service a été surestimé l'année dernière. C'est

un article qui, d'après moi, doit être expliqué à la Chambre et au pays, car je constate que l'on s'est grandement mépris sur l'opération de l'acte concernant le fonds de retraite.

Les honorables députés qui examinent les comptes publics voient que nous retirons peut-être $50,000 du fonds de retraite ; ils voient que les dépenses qu'il entraîne, s'élèvent, disons à $200,000, et ils supposent, naturellement, que le fonds de retraite est un impôt sur le pays de $150,000 par année. J'ai présenté à la Chambre, à l'ouverture du parlement, un exposé de l'opération de l'acte durant l'année dernière, lequel démontre qu'en prenant les pensions accordées pour l'année 1885, il y a eu une épargne de $5,691 ; c'est-à-dire, l'allocation pour le fonds de retraite s'élevait à $18,360, les gratifications à différentes personnes, à $2,568, et les nouvelles pensions annuelles, à $15,763, soit un total de $36,692, tandis que les appointements que recevaient auparavant les personnes mises à la retraite, s'élevaient à $42,384, soit une épargne de $5,691 réalisée par l'opération de l'acte. Mais l'année prochaine et dans les autres comptes, les détails de cet exposé ne seront pas publiés, et, comme je l'ai dit, tout ce qu'une personne pourra voir en examinant les opérations de l'acte, sera que nous recevons du service civil, disons $50,000 et que nous y versons $200,000, c'est-à-dire, que nous sommes en perte de $150,000. Or, il n'en a pas été ainsi depuis l'adoption de l'acte jusqu'aujourd'hui.

Si vous examinez toutes les nominations qui ont été faites à des appointements inférieurs et que vous vous assuriez du nombre de vacances créées par suite de la mise à la retraite de personnes dont les emplois sont encore vacants, vous verrez que l'application de cet acte a épargné beaucoup d'argent au pays. En 1880, le département des finances fit un relevé de tout le service et prépara un tableau montrant les départements où des épargnes avaient été réalisées et les départements où le pays avait subi des pertes par suite des opérations de l'acte. Le département des finances

montrait une épargne de $13,548.73; le département de l'agriculture, $18,000; le département du revenu de l'intérieur, $12,570; le département des travaux publics, $21,000; marine et pêcheries, $30,000; département du secrétaire d'Etat, $5,482; département de l'intérieur, $6,893; douanes, $117,398. Au département des chemins de fer et canaux, il y avait eu, jusqu'à cette époque, une per[illegible]e $23,025; milice et défense, $3,725; postes, $6,000, s[illegible] une épargne brute de $360,183; en déduisant les pertes subies dans les trois départements, vous avez encore une égargne de $317,325 produite jusqu'à cette époque par l'opération de l'acte du fonds de retraite. Dans mon département, j'ai fait continuer le travail jusqu'aujourd'hui, et je vois que pour le service intérieur seulement, les opérations montrent encore un résultat favorable au pays; il y a eu une épargne de plus de $40,000, et l'application continue de cet acte fera réaliser une épargne considérable au pays en général.

Maintenant, M. l'Orateur, j'arrive aux autre[illegible] épargnes que je me propose de réaliser cette année, m[illegible] l n'est pas nécessaire que j'ennuie la Chambre en les fai[illegible]t toutes connaître. L'ensemble de mes estimations est devant la Chambre; il démontre que ces estimations s'élèvent à $33,124,550.

Je traiterai maintenant l'autre côté de la question, l'estimation des recettes pour les années 1886-87. Je n'ai pas l'intention, je ne crois pas que la chose soit nécessaire, de faire de très grands changements au tarif pour réaliser cette somme, et pour réserver un certain montant afin de répondre au déficit causé par la crise commerciale et par les troubles que nous avons eus au Nord-Ouest dans le cours de l'année dernière. Mes principaux changements consisteront à changer des droits *ad valorem* en droits spécifiques lorsque je croirai possible ou opportun de le faire. Pendant les deux dernières années, le prix des produits du pays a beaucoup diminué; mais, vu la crise qui existe dans d'autres pays—crise plus grande, je dois le dire, que celle qui existe dans

notre pays, on a fait un sacrifice considérable de marchandises dans ces pays étrangers, et il s'est élevé beaucoup de difficultés à la douane avant d'arriver à faire des estimations raisonnables pour l'entrée. Avec des droits spécifiques, cette difficulté sera tranchée en grande partie; et, dans plusieurs cas je proposerai à la Chambre des changements dans ce sens, afin de vaincre cette difficulté et de décourager un peu les étrangers d'exporter des articles avec de fausses factures.

Les changements que je me propose de faire autres que ceux-là porteront sur des articles que l'on peut, je crois, raisonnablement regarder comme des articles de luxe pour les classes moyennes de la société, mais ils n'affecteront pas les ouvriers, et partant, n'encourageront pas beaucoup les honorables messieurs de la gauche à crier que nous accablons le pauvre sous le fardeau des impôts. Je ferai connaître à la Chambre les changements que je me propose de faire, avec son assentiment; et quand nous serons réunis en comité, ce sera peut-être le meilleur temps de donner des renseignements détaillés au sujet des différents articles;

Amandes, dans la coque, un droit spécifique de cinq centins par livre.

Amandes, dépouillées de leurs coques, et noix de toutes espèces, non spécifiées ailleurs, un droit spécifique de trois centins par livre.

Poudre à pâtisserie, un droit spécifique de six centins par livre.

Boîtes, vitrines et bureaux à écrire, de fantaisie et ornementés, et ouvrages de fantaisie en os, écaille, corne et ivoire; aussi, poupées et jouets de toutes espèces et matières. Ornements en albâtre, terra cotta ou en composition, statuettes, verroteries, trente pour 100 *ad valorem*.

On peut appeler articles de luxe les articles que j'ai énumérés, et cependant ils sont restés sur notre tarif à une proportion pour cent moins élevée que plusieurs autres articles qui sont d'un usage plus général, et je demanderai à la Chambre d'augmenter le droit sur cette espèce d'articles.

Boulons, écrous, rondelles et rivets de fer ou d'acier, un droit spécifique de un centin par livre, et 15 pour 100 *ad valorem*.

Bleu pour buanderies, de toutes espèces, 25 pour 100 *ad valorem*.

Cidre, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial.

Cet article payait auparavant un droit de 20 pour 100, ce qui formait environ trois centins par gallon.

Cordage de manille et de grosseur de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et 10 pour 100 *ad valorem.*

Noix de coco desséchée, sucrée ou non, un droit spécifique de six centins par livre.

Plumes, d'autruche et de vautour, non préparées, 20 pour 100 *ad valorem.*

Plumes, d'autruche et de vautour, préparées, 20 pour 100 *ad valorem.*

Fruits secs, savoir :—Raisins, un droit spécifique de un centin par livre, et 10 pour 100 *ad valorem.*

Fruits secs, savoir :—Raisins de Corinthe, dates, figues, prunes, et tout autre fruit sec non spécifié ailleurs, un droit spécifique de un centin par livre.

Fruits verts, savoir :—Mûres, groseilles, framboises et fraises, un droit spécifique de quatre centins par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable.

Pêches, un droit spécifique de un centin par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable.

Guingans, cordes, millerets, bordures, lorsque importés par des chapeliers pour usage dans leurs fabriques, 15 pour 100 *ad valorem.*

Tuyaux de fonte pour gaz, eau et drainage, 30 pour 100 *ad valorem.*

Gants et mitaines de toute espèce, 30 pour 100 *ad valorem.*

Tissus de crin de toute espèce, 30 pour 100 *ad valorem.*

Harnais et sellerie de toute description, et parties d'iceux, 30 pour 100 *ad valorem.*

Dentelles, millerets, franges broderies, cordes ou glands et embraces, aussi millerets, chaînes ou cordes de crin, 30 pour 100 *ad valorem.*

Tuyaux de plomb, et plomb de chasse, un droit spécifique de un centin et un quart par livre.

Oleomargarine, butyrine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de dix centins par livre.

Nous nous proposons aussi d'imposer un droit d'accise de 8 centins par livre sur cet article fabriqué au Canada.

Toile de coton imprimée ou teinte, non spécifiée ailleurs, 27½ pour 100 *ad valorem.*

Spiritueux et alcools qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur degré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve, d'après tel hydromètre, et ainsi dans la même proportion, pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir : genièvre, rhum, whisky, alcool ou esprit de vin, et spiritueux de quelque nom que ce soit, non énumérés, mélangés et sucrés, un droit spécifique de $1.75 par gallon impérial.

Genièvre, *Old Tom,* un droit spécifique de $1.90 par gallon impérial.

Cet article avait été laissé à $1.32½ l'année dernière.

Spiritueux et alcols mélangés à d'autres ingrédients, et bière, qui tombent par là sous la dénomination de médicaments brevetés, teintures, essences, extraits ou sous toute autre dénomination, y compris les élixirs et les extraits fluides pharmaceutiques, en fût ou en bouteille, non spécifiés ailleurs, seront néanmoins considérés comme spiritueux ou alcools et frappés de droits comme tels, un droit spécifique de $2 par gallon impérial, et 30 pour 100 *ad valorem*

En ce qui concerne les liqueurs, l'augmentation a porté sur le *Old Tom*; ce qui explique, d'ailleurs, les résolutions de l'année dernière et de l'année précédente.

Eau de Cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ne pesant pas plus de quatre onces chaque, 50 pour 100 *ad valorem*.

Eau de Cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ou autres vaisseaux pesant plus de quatre onces chaque, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial et 40 pour 100 *ad valorem*.

Tubes en fer forgé unis, de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et filetés ou non, 30 pour 100 *ad valorem*.

Fouets de toute espèce, 30 pour 100 *ad valorem*.

Fils de fer ou d'acier pour clôtures, barbelés, en bandes, ou autres fils semblables pour clôture, un droit spécifique de un centin et demi par livre.

Gâteaux de levain, et levain comprimé, en paquets ou colis d'une livre et au-dessus, un droit spécifique de six centins par livre.

Gâteaux de levain, en paquets de moins d'une livre, un droit spécifique de huit centins par livre.

Ciment de Portland et romain, à être classifié avec tous autres ciments aux taux spécifiques tel que maintenant prescrit.

Maintenant j'arrive à la question du sucre. Ceux qui ont étudié les rapports des années dernières pourront voir que le revenu provenant de cet article a graduellement diminué. Nous n'avons pas imposé un droit aussi élevé que celui imposé en 1877 78. Le revenu provenant du sucre, sous le tarif de 1877-78, était de $2.39 par 100 lbs. Sous le nouveau tarif le revenu, en 1881, était de $1.80. En 1882, la valeur avait légèrement diminué et le droit *ad valorem* atteignait un chiffre moins élevé, soit $1.69; en 1883, $1.61; en 1884, $1.50; et en 1885, $1.37 par 100 lbs. Nous avons d'abord l'intention de demander à la Chambre de changer le mode de vérifier la valeur du sucre. Il y a eu d'assez longues discussions entre les raffineurs des différentes provinces, quelques-

uns se plaignant qu'on accordait aux raffineurs d'autres provinces des faveurs qu'on ne leur accordait pas à eux-mêmes. Je ne crois pas que cette plainte ait beaucoup raison d'être. Je pense que les officiers de douanes ont rempli leurs devoirs très fidèlement, et en comparant les rapports on voit qu'il y a une très légère différence, une différence presque imperceptible, dans les rapports des différentes raffineries du pays. Mais je vois qu'aux Etats-Unis les sucres sont vendus sous l'épreuve du polariscope, que les raffineurs de ce pays vérifient la qualité de leurs sucres, les classent, et les vendent sous l'épreuve du polariscope; et vu la satisfaction que donne ce mode à l'étranger, après la discussion soulevée au sujet de l'ancien système, il convient, je crois, de demander à la Chambre d'adopter l'épreuve du polariscope, et d'établir un droit spécifique pour tout sucre raffiné, ce qui sera une moyenne des taux perçus entre 1885 et 1881. Ce que je propose donc, est de demander à la Chambre d'imposer ces droits.

Sur le sucre, mélado, mélado concentré, sucre de canne concentré, mélasse concentrée, sucre de betterave concentré et concréfié, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production, pour fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et n'excédant pas soixante et dix degrés, à l'épreuve du polariscope, un droit spécifique de un centin par livre, et pour tout degré additionnel ou fraction de degrés, indiqué par l'épreuve du polariscope, 3½ centins par 100 livres additionnels—

Je dois expliquer que le tarif américain impose un droit de $1.40 par 100 livres, sur l'article de soixante et quinze degrés, et 4 cents par chaque degré excédant soixante et quinze. Ce que nous avons pris est un peu au-dessus des trois quarts du tarif américain, réduisant tout, environ dans la même proportion, de manière à taxer un peu au-dessus des trois quarts du tarif des Etats-Unis.

Sur le sucre non destiné au raffinage, ne dépassant pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, un droit de un centin par livre, et 30 pour 100 *ad valorem*, livré sous voile au dernier port de chargement.

Sur tous sucres au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, un centin et demi par livre, et 30 pour 100 *ad valorem*, sur leur valeur, livrés sous voile au dernier port de chargement.

Sur tous sucres, non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu un droit additionnel de 7½ cents pour 100, du droit total autrement exigible.

Cela veut dire que, dans le cas d'expédition indirecte, le droit sera basé sur les taux nommés, et 7½ pour 100 du droit ajoutés. Cette distinction entre l'expédition directe et indirecte a toujours existé dans le tarif.

Pourvu que pas plus de 15 pour 100 d'un chargement de sucre pour fins de raffinage ne dépassera pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, tout le chargement pourra être admis d'après l'épreuve du polariscope, tel que ci-dessus prescrit, mais pour fins de raffinage seulement.

Sur les sirops, sucres de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non, un droit spécifique de un centin par livre, et 30 pour 100 *ad valorem*.

Sur les mélasses, autres, lorsqu'elles seront importées directement sans transbordement, du pays de leur provenance et production, 15 pour 100 *ad valorem*.

Sur les mélasses qui ne seront pas ainsi importées, 20 pour 100 *ad valorem*.

La valeur sur laquelle le droit *ad valorem* sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus nommés, sera leur valeur livrée sous voile au dernier port de déchargement.

Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour, ou reçues par une raffinerie ou une fabrique de sucre quelconque, ou qu'elles devront être employées pour toutes autres fins que la consommation actuelle, elles soient sujettes à un droit additionnel de cinq centins par gallon impérial qui sera imposé et perçu sur icelles.

Pourvu que le changement dans les tarifs des droits sur les sucres et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au Canada, le et après le 31 mars courant, et non aux mêmes articles entreposés antérieurement à cette date.

Sur le sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et 35 pour 100 *ad valorem*.

Puis je propose d'amender l'annexe B, qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants :

Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire.

On a constaté que plusieurs consuls, engagés dans d'autres opérations, réclamaient l'admission en franchise de certains articles pour leur propre usage. C'est ce qui explique la disposition s'appliquant aux consuls généraux, nés et demeurant dans le pays qu'ils représentent, et qui ne sont engagés dans aucune branche de commerce.

Borax, en bloc, graisse, résidu du gras animal, fer et acier de rebut et ferrailles, mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus ; sumac cru.

Puis nous retranchons de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise, les sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit. Ce sont des articles fabriqués aujourd'hui dans notre propre pays.

Instruments et appareils de physique, y compris les sphères, etc.

Ces derniers ont été pendant un grand nombre d'années sur la liste des articles admis en franchise, et les écoles étaient obligées d'aller les acheter à l'étranger, et il a été constaté que plusieurs de ces sphères et mappes avaient été faites spécialement pour l'usage du pays où elles sont fabriquées. Depuis une année ou deux, à Toronto, et, je crois, aussi à Montréal, certaines personnes ont été engagées dans la fabrique des sphères et instruments de physique à l'usage des écoles, et, avec l'approbation des surintendants des écoles—du moins de quelques-uns d'entre eux dont j'ai entendu parler, on se propose d'encourager cette industrie, de sorte que l'on pourra obtenir dans le pays ces articles sans être obligés d'aller les chercher à l'étranger. Puis il est résolu d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir :

Réimpressions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en Canada.

Voici une autre résolution déclarant qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de huit centins par livre

sera prélevé et perçu sur toute oleomargarine, butyrine, ou autres substituts du beurre, fabriqué en Canada.

Telles sont jusqu'à présent les propositions que nous avons à soumettre à la Chambre ce soir. Ces propositions étant adoptées par la Chambre, je crois que nous pouvons raisonnablement espérer que le revenu pendant l'exercice 1886-87 sera tel que suit : je dois dire d'abord que je ne compte pas sur le bénéfice complet des changements que je viens de proposer, que je ne compte pas sur une augmentation considérable des revenus des douanes du pays pendant l'exercice 1886-87.

Nous allons ouvrir au trafic le chemin de fer du Pacifique dans la Colombie anglaise, et l'on sait que le montant des droits perçus dans la Colombie anglaise et au Manitoba n'a pas été proportionné à celui perçu dans les autres parties du pays d'égale population, parce que nos manufactures n'avaient pas accès à ces provinces ; mais je crois qu'après l'ouverture du chemin nos manufactures profiteront du commerce qui s'est fait jusqu'à présent entre la Colombie anglaise, et aussi entre le Manitoba, et les Etats-Unis. Ainsi donc, je ne compte pas sur un revenu aussi considérable que par le passé dans ces deux provinces. Mon estimation du revenu pour 1886-87 est comme suit : douanes, $20,200,000 ; accise, $7,000,000 ; postes, intérêts et divers, $7,300,000 ; formant un total de $34,500,000.

Cet excédant sera probablement diminué pour faire face aux demandes du département de l'honorable ministre des travaux publics, mais j'espère que le service public ne créera pas une forte dépense additionnelle cette année, et l'excédant probable pour l'année 1886-87 ne sera pas considérablement diminué par les estimations supplémentaires. Il se peut que l'honorable député qui va parler après moi m'accuse d'exagérer, et pense que je suis trop confiant dans le résultat du revenu de l'exercice 1886-87. S'il se base sur l'expérience du passé il dira, je crois, que je suis trop confiant. Il pourra vous dire qu'il était entré dans l'administration de son département plein d'espérance,

comme je le suis; qu'il comptait sur le revenu, et que, lorsqu'il proposa d'augmenter les droits de trois millions de dollars il n'existait pour lui aucun doute que le revenu aurait un excédant égal à ce chiffre; mais nous connaissons le résultat; nous savons que le temps, et sa politique trompèrent ses espérances et déterminèrent sa ruine politique. Je sais que c'est peut-être son impression aujourd'hui, et il pourra peut-être nous démontrer la chose par les dossiers; mais je crois que la politique du gouvernement actuel conduira à de meilleurs résultats que la politique suivie par l'honorable député et son parti de 1874 à 1878. Il est vrai que depuis un an ou deux nous n'avons pas eu cette activité commerciale de 1881 et 1882, mais cela est dû à la prévoyance de nos commerçants, en vue de la grande réduction, dans tout l'univers, des prix de divers articles; et cette diminution a été considérable surtout dans les pays libre-échangistes, où la crise commerciale s'est fait sentir plus fortement.

Je suis certain, M. l'Orateur, que si nous comparons la condition commerciale du Canada à la condition des autres pays, particulièrement les pays libre-échangistes, nous trouverons que la crise nous a affectés moins sérieusement que quelques-uns de ces pays. Tout indique dans le pays en général une grande activité commerciale, et une tendance à augmenter nos affaires, et je compte fortement sur cela. Le revenu d'un pays dépend fortement de l'habileté que déploie le peuple dans l'achat de ses marchandises et de son inclination pour le commerce. Je sais, M. l'Orateur, que cette inclination existe, en général; quant à l'habileté, nous allons voir. Commençant par la classe agricole, nous avons toutes les raisons de croire que les cultivateurs du pays sont aujourd'hui dans une meilleure position qu'ils n'ont été depuis plusieurs années; dans tous les cas, ils sont dans une position bien préférable à leur position pendant la période de 1874 à 1878. Nous avons près de nous le plus grand peuple agricole du monde, et c'est un peuple qui, malgré son fort excédant d'exportation, ne laisse entrer en franchise

aucun produit agricole. Tel était l'état de choses de 1874 à 1878, et cependant la politique adoptée par le gouvernement d'alors permettait l'admission en franchise de tous les produits de la ferme.

M. l'Orateur, je ne suis pas surpris que cette politique ait produit des mauvais résultats pour les cultivateurs canadiens, et je crois que cette crise chez la classe agricole était due au fait qu'une trop grande quantité de produits agricoles des Etats-Unis entrait en franchise dans le pays, et nos cultivateurs achetaient ces produits au lieu de consommer les leurs.

M. l'Orateur, nous avons changé cette politique. Nous avons dit à nos cultivateurs : Nous allons agir envers les cultivateurs américains exactement de la même manière que le gouvernement américain agit envers vous. Nous allons nous efforcer d'arrêter l'immense importation des produits agricoles américains, nous avons un sol si fertile et des hommes si pleins de bonne volonté pour le cultiver et en retirer ce qui est nécessaire à notre population. Nous avons dit de plus aux cultivateurs : Nous allons inaugurer une politique qui donnera de l'emploi à un bon nombre de consommateurs que vous devrez nourrir des produits de vos fermes, et nous allons augmenter nos marchés non seulement en arrêtant l'importation des produits étrangers, mais en multipliant le nombre des consommateurs. La condition du pays semble s'être rapidement améliorée par ce changement de politique. L'importation des produits agricoles étrangers a diminué, bien que la consommation ait augmenté considérablement. Cette matière a été discutée par l'organe du troisième parti en cette Chambre, et on a tenté de prouver que la politique nationale avait été un fiasco, parce qu'il existe encore dans le pays une forte importation considérable, mais la politique nationale a largement diminué cette importation des céréales des Etats-Unis, par suite de l'encouragement donné au cultivateur canadien, qui en outre a augmenté ses exportations. L'activité créée dans toutes les branches d'industrie semble avoir affecté la

classe agricole, qui peut maintenant fournir les trois ou quatre millions de dollars de produits de ferme importés auparavant ; et nous avons considérablement augmenté nos exportations à l'étranger.

En 1875, nous avons importé des céréales des Etats-Unis pour la valeur de $12,389,900 ; en 1876, $11,114,000 ; en 1877, $13,858,000 ; en 1878, $13,452,000, soit pendant ces quatre années, un total de $50,811,914. Nous avons exporté pour la valeur de $24,000,000, de surplus, laissant pour la consommation locale, $26,707,126 ; soit $6,676,000 par année. Sous la politique actuelle, M. l'Orateur, sans spécifier pour chaque année, les importations totales pendant six ans, de 1880, se sont élevées à $18,784,000, ou $3,130,811 par année, contre $6,676,000, avant l'inauguration de la politique nationale. Je dois dire que le maïs est mentionné dans l'organe mentionné plus haut, et on a démontré qu'il avait été taxé à 7½ centins par boisseau. Il est vrai, M. l'Orateur, que nous avons imposé un droit de 7½ centins par boisseau, sur le maïs ; mais une grande partie du maïs importé était destinée à être distillée pour la fabrique du whisky. En 1880 l'importation a été de 739,000 boisseaux ; en 1881, 754,000, et ainsi de suite ; le montant total pour les six années est de 5,368,123 boisseaux, à un droit de 7½ centins ; le tout étant destiné aux distilleries pour la fabrique du whisky, et non à la consommation comme céréales. Mais j'ai montré par des chiffres que nous avons empêché au moyen de notre politique l'importation de céréales provenant des Etats-Unis pour une valeur annuelle de plus de $3,000,000, et je vais faire une comparaison entre les produits de la ferme. En 1875 nous avons exporté des produits agricoles, y compris les céréales et les produits des animaux, pour une valeur de $29,958,000 ; en 1876 $40,000,000 ; 1877, $28,000,000 ; en 1878, $32,000,000 ; 1879, $33,000,000 ; soit un total de $165,580,000 durant cette période.

Depuis l'établissement de la politique nationale, les exportations ont été comme suit : 1881, $42,000,000 ; 1882, $51,000,000 ; 1883, $43,000,000 ; 1884, $35,000,000 ; 1885,

$39,000,000, soit $212,000,000. Déduisez de cette somme $165,000,000 d'exportation durant la même période sous la politique nationale, et il vous restera une augmentation dans les exportations de $46 858,838, soit $9,371,756 par année. Nos cultivateurs ont exporté annuellement pour une moyenne d'au delà de neuf millions de piastres de plus qu'auparavant, et ils ont fourni au marché indigène pour une valeur de $3,500,000 de produits que les Américains avaient coutume de nous vendre, soit au delà de $13,000,000 de plus que l'on n'exportait lorsque les honorables députés de la gauche étaient au pouvoir.

M. CHARLTON: Où est le marché indigène?

M. McLELAN: Maïs je viens d'expliquer à l'honorable député de mon mieux que nous avons donné aux cultivateurs canadiens le marché indigène pour une valeur de $3,545,000 par année; et cela en supposant que la population n'ait pas augmenté durant cette période. Mais on ne prétendra pas qu'avec l'augmentation de la population depuis 1881 dans les centres manufacturiers, ils n'ont pas fourni davantage, et que le marché indigène n'a pas été plus considérable qu'auparavant, en sus des $3,545,000. Encore un mot relativement au marché indigène. Durant les six premiers mois du présent exercice, les importations des produits de la ferme et des provisions pour l'usage du peuple ont diminué de $2,000,000, comparé aux six premiers mois du dernier exercice.

La Chambre voit donc que nos cultivateurs ont d'année en année pris régulièrement possession du marché indigène tout en augmentant leurs exportations, et que l'encouragement qu'on leur a accordé leur a donné plus d'activité et de vie, et qu'ils ne laissent pas maintenant les bœufs oisifs dans l'étable et la charrue rouiller dans le champ. L'honorable député de la gauche ne paraît pas tout à fait convaincu que cette loi ait bénéficié à nos cultivateurs; et lorsqu'un honorable membre qui a été élu représentant du peuple à cause de son intelligence dit qu'il ne voit pas comment les cultiva-

teurs ont bénéficié de cette politique, je crois qu'il peut se trouver des cultivateurs qui n'aient pas encore compris parfaitement les avantages qu'ils en ont retirés.

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

M. McLELAN : Quelques honorables députés disent " écoutez, écoutez "; je suppose que pour pourriez expliquer la chose plus clairement aux cultivateurs. L'honorable député connaît Toronto, ville qui a une population de 100,000 âmes. Supposons que vous puissiez établir autour de cette ville un cordon d'officiers de douane américains, et dire aux cultivateurs d'Ontario : vous ne vendrez pas là une seule livre de beurre ni aucun produit agricole pour nourrir cette population de 100,000 âmes, mais elle va être approvisionnée exclusivement par les cultivateurs américains. Si vous pouviez faire cela les cultivateurs d'Ontario comprendraient la question, et je crois que l'honorable député lui-même ne demanderait pas comment ils bénéficient aujourd'hui de cette politique, et les cultivateurs verraient combien ils perdraient s'ils ne pouvaient pas approvisionner la ville. Supposons que les honorables députés de la gauche arrivent au pouvoir et établissent leur politique, et que tous ceux qui sont actuellement employés dans les manufactures et qui ne l'étaient pas en 1878, sous l'opération de leur politique, grâce à laquelle on faisait ici des importations considérables de marchandises américaines à de vils prix, que tous ceux-là, dis-je, soient obligés d'émigrer aux Etats-Unis. Mon prédécesseur a soumis l'année dernière un état indiquant que sous l'opération de la politique nationale il a été établi des manufactures dans lesquelles 34,000 ouvriers trouvaient de l'emploi. Il est probable qu'advenant un changement de politique comme celui dont j'ai parlé presque tous ces ouvriers seraient obligés d'émigrer aux Etats-Unis pour fabriquer des articles dont pourraient avoir besoin ceux qui resteraient dans le pays.

M. LANDERKIN : Il en a émigré plus que ce nombre.

M. McLELAN : L'honorable député dit qu'il en a émigré plus que ce nombre; mais il n'aurait pas d'objection à ce qu'il en émigrât 34,000 de plus.

M. LANDERKIN : Je ne le voudrais pas.

M. McLELAN : Et toutes leurs familles. Je pousserai l'hypothèse plus loin. Après que ces ouvriers auraient passé un certain temps aux Etats-Unts à fabriquer des marchandises pour le peuple canadien, achetant leurs aliments des cultivateurs américains et payant le tribut au gouvernement américain, supposons qu'ils disent : le produit de notre travail va au Canada; nous sommes disséminés dans diverses villes; supposons que nous nous unissions, pour traverser la frontière et nous établir dans un endroit central, où nous emmènerions nos constructeurs de maisons, ainsi que nos avocats, nos médecins, notre clergé, nos femmes, nos enfants et nos domestiques; et que nous formions une population de plus de 100,000, puis que nous nous établissions dans une localité où il n'entrerait pas une seule livre de beurre ni un seul article provenant d'un cultivateur canadien, mais où les cultivateurs américains pourraient venir librement nous apporter dans leurs voitures et par chemin de fer tout ce dont nous aurions besoin, et où le cultivateur canadien n'aurait aucune relation avec nous. L'honorable député et tous les cultivateurs canadiens verraient alors le résultat de cet état de choses, et je crois qu'ils diraient : il faut mieux avoir une politique qui ait pour effet de retenir ici ces ouvriers et leurs familles, et de permettre à nos cultivateurs de leur vendre les produits de leurs fermes, et de trouver ainsi à écouler leurs produits dans le pays.

J'ai parlé, M. l'Orateur, en réponse à l'honorable député, de l'augmentation qui s'est produite dans le nombre des ouvriers, et du fait que sir Leonard Tilley avait fait préparer des statistiques indiquant l'augmentation du nombre

de personnes employées dans les diverses manufactures du pays depuis 1878 jusqu'au commencement de 1884. Je n'ai pas eu l'occasion de continuer ces calculs, mais nos tableaux du commerce démontrent suffisamment que le nombre des ouvriers et des artisans employés depuis 1878 jusqu'à ce jour a énormément augmenté. Nous avons importé des machines pour une valeur d'au delà de $10,000,000 depuis 1878. On n'a pas importé ces machines pour les laisser dans l'inactivité. Elles donnent aujourd'hui de l'emploi à un très grand nombre d'ouvriers dans diverses parties du pays. Nous avons importé beaucoup de matières premières, dont j'ai déjà parlé, consistant en coton, laine, peaux, fer en gueuse, et tout ce qui sert à la fabrication des articles de commerce, et tout ceci me prouve d'une manière concluante que le nombre d'ouvriers qui ont de l'emploi a augmenté, qu'il y a augmentation dans le nombre des ouvriers qui reçoivent de bons salaires et qui pourront acheter des marchandises et contribuer à accroître les revenus du pays durant l'année. Il y a partout une preuve de l'augmentation de l'activité. J'ai démontré à la Chambre ce soir l'augmentation qui s'est produite dans le service des postes. Les honorables députés de la gauche ont prétendu que nous détruirions la marine du pays. Mais depuis l'établissement de cette politique la navigation côtière et étrangère de ce pays a augmenté régulièrement, ce qui démontre que le pays progresse.

M. MITCHELL: Les voiliers ?

M. McLELAN: Je vais donner les chiffres à l'honorable député. La navigation côtière en 1884-85 [illegible] été un tonnage de 15,944,422 tonneaux; le to[illegible] marine étrangère a été de 7,644,615 tonn[illegible]

M. MITCHELL: Cela comprend-il les voiliers ?

M. McLELAN: Les voiliers et les steamers.

M. MITCHELL: Je parle des voiliers.

M. McLELAN : Je n'ai pas fait de distinction. J'ignorais qu'un vapeur ne peut pas transporter des marchandises ou des voyageurs. Je crois qu'un vapeur peut transporter autant de marchandises, à proportion de son tonnage net, qu'un voilier, et qu'il les rendra à destination plus vite ; je les ai, en conséquence réunis sous un même titre. Le tonnage étranger était de 7,644,615.

M. MITCHELL : Le tonnage étranger ?

M. McLELAN : Le commerce des côtes et le commerce étranger, réunis, était de 23,582,000 tonneaux. En 1879, le commerce des côtes était de 12,066,683 tonneaux, et le commerce étranger de 6,000,000 de tonneaux, ou un total de plus de 18,000,000 de tonneaux. Pendant les six dernières années il y a eu une augmentation de 5,433,804 tonneaux, ou une moyenne de 905,684 tonneaux par an.

M. MITCHELL : Dans le tonnage étranger et non dans le tonnage canadien ; voilà la question.

M. McLELAN : Il ne s'agit pas en ce moment de savoir si notre tonnage est plus ou moins——

M. MITCHELL : Mais c'est cela que je voudrais savoir.

M. McLELAN : Voici ce que je prétends : la population du Canada, le commerce du Canada requièrent un tonnage de 5,433,804 tonneaux plus considérable qu'en 1878.

M. MITCHELL : Oui, mais cette augmentation du tonnage est entre les mains des étrangers ; voilà la question.

Un DÉPUTÉ : Cela ne fait pas de différence.

M. MITCHELL : Au contraire ; cela fait une grande différence.

M. McLELAN : Je ne sache pas que les étrangers possèdent une part bien considérable du tonnage qui sert à notre commerce de cabotage. J'ignore ce détail, et si l'honorable député veut bien me le prouver, j'admettrai sa prétention ;

mais cela ne change en rien la position que j'ai prise en disant que le commerce du Canada exige maintenant 5,433,804 tonneaux de plus qu'en 1878-79. Si ensuite nous passons aux chemins de fer, nous voyons qu'en 1878-79 nous avions 6,664 milles de chemins de fer en opération; le nombre de milles parcourus par les wagons était de 19,000,000; le nombre des wagons a été de 6,444,000; le fret transporté a été de 7,833,000 tonnes. Maintenant en 1885 nous avions 10,119 milles de voie ferrée en opération; le nombre de milles parcourus par les wagons a été de 30,623,000 milles; le nombre des voyageurs s'est élevé à 9,672,590, et la pesanteur du fret a été de 14,679,949 tonnes.

Dans tous ces items l'augmentation a été de plus de 50 pour 100, et cela démontre qu'il y a une augmentation d'activité de commerce dans tout le pays. J'ai donc raison de dire que le Canada est dans une meilleure position, et qu'il y règne une plus grande activité.

Nous avons aussi les rapports des banques qui font voir qu'en billets de banques et en billets de la Puissance, il y a $16,000,000 de plus en circulation qu'en 1878; qu'en 1885 les dépôts dans les banques incorporées, se sont élevés à $106,000,000; en 1878 ils étaient de $72,000,000, ce qui fait une différence de $34,000,000. Il y a aussi le fait que les dépôts dans les caisses d'épargnes ont augmenté de $8,497,000 à $35,280,000, à venir jusqu'à hier soir; ce qui fait une augmentation de $26,783,079.

Il y a aussi une augmentation dans le nombre de ceux qui sont engagés dans les affaires, et qui ne font pas faillite comme en 1878. En 1885 le nombre de commerçants était de 70,043 et le total des faillites s'est élevé à $8,743,000. En 1878 il y avait 56,347 commerçants et les faillites s'élevaient à la somme de $26,875,000.

Le nombre de ceux qui se livrent au commerce, dans tout le pays, est augmenté de 13,698, et il y a une diminution de

$18,132,060 dans le total des faillites, et pour moi c'est là une preuve de la situation dans laquelle se trouve le pays. Au point de vue des faillites les rapports du commencement de l'année courante sont encore plus satisfaisants. Pour les six premières semaines de 1886, les rapports donnent 192 faillites, contre 235 pendant la même période en 1885 et 287 en 1884 ; si donc nous comparons ces chiffres avec ceux de 1878 la diminution dans le nombre des faillites est très grande et dans le total des passifs elle est énorme. J'ai été très frappé, il y a une couple d'années, par la manière dont l'honorable député de Bothwell (M. Mills) expliquait le grand nombre des faillites de 1874 à 1878. Il renferme toute la question dans une coquille de noix. Il disait " que les marchands faisaient faillite parce qu'ils manquaient d'acheteurs," et je suppose que les acheteurs faisaient défaut, parce qu'il n'y avait pas d'ouvrage, et que les ouvriers n'avaient pas d'argent pour acheter chez les marchands. Alors le marchand restait les bras croisés derrière son comptoir, attendant vainement les acheteurs qui ne venaient pas, qui ne pouvaient pas venir, puisqu'il n'avaient ni argent, ni ouvrage ; c'est pour cela que la ruine et la banqueroute s'abattaient sur les commerçants et les syndics officiels parcouraient le pays en plein soleil comme un véritable fléau.

Je vé ume ainsi la position : d'un côté, l'inactivité, le manque d'ouvrage, pas de manufactures en opération pas d'acheteurs chez les marchands, et par conséquent la faillite des commerçants et un trésor vide ; de l'autre côté : de l'ouvrage pour le peuple, de l'argent pour le peuple, des acheteurs pour les marchands, des affaires florissantes et un trésor rempli. En partant d'un de ces points vous arrivez fatalement à une des deux conclusions. Lorsqu'il y a de l'ouvrage pour le peuple, non seulement les marchands sont occupés et le trésor est plein, mais toute la population est heureuse et dans l'aisance. Daniel Webster, le grand homme

d'Etat américain, qui n'est plus, parlant de cette question, après s'être converti à la protection, disait :

L'intérêt de toute société américaine exige une diversité d'occupations, de but et de tendances dans l'industrie. Plus cette diversité est grande et étendue, mieux c'est. Varier les emplois c'est augmenter les gages. Puis, M. l'Orateur, écoutez cette grande vérité, mettez la sur la première page de tous les livres d'économie politique, inscrivez-la sur l'almanach de tous les cultivateurs, qu'elle soit en tête de toutes les publications destinées aux classes ouvrières, qu'on en fasse un dicton populaire : là où il y a de l'ouvrage pour les mains des hommes, il y en a pour leurs dents. Là où il y a de l'ouvrage il y a du pain. C'est un grand avantage pour le pauvre de pouvoir se procurer de la nourriture à bon marché, mais l'avantage de pouvoir acheter des vivres grâce à un travail honnête et respectable est infiniment plus grand, plus consolant. Le travail donne de la nourriture, le vêtement et l'instruction ; le travail régulier et bien payé, dans un pays comme le nôtre, produit la prospérité, le contentement et le bonheur. Puisse notre pays jouir longtemps de cette prospérité.

Pendant la présente session, l'honorable député de Huron-Sud (sir Richard Cartwright) nous a dit que la politique nationale avait été un fiasco, parce que les importations étaient beaucoup plus considérables que les exportations ; et il a cité des chiffres à l'aide desquels il prétendit prouver que les importations dépassaient les exportations de $101,-762,000. Examinons cette question un instant. Nous, nous nous sommes trouvés dans des circonstances toutes exceptionnelles. Le Manitoba, le Nord-Ouest et la Colombie anglaise ont importé beaucoup de marchandises étrangères, n'ayant aucune facilité de se procurer des articles fabriqués dans le pays. Si l'honorable député compare les importations du Manitoba, du Nord-Ouest et de la Colombie anglaise de 1874 à 1878, avec celles de 1880 à 1885, il verra que pendant cette période ces provinces ont importé pour $45,603,-000 de marchandises étrangères. S'il diminue cette somme de l'excédant de nos importations sur les exportations pendant la même période, il verra qu'il ne reste plus qu'une balance de $56,159,000, ou $9,259,833 par année. Il verra aussi que les importations de ces provinces, de 1874 à 1879,

n'ont été que de $18,000,000, ce qui, déduit du surplus des importations, laisse une balance de $86,000,000 ; en d'autres termes, pendant cette période, à l'exclusion du Manitoba, des territoires du Nord-Ouest et de la Colombie anglaise, les importations ont excédé les exportations de $17,242,000 par année, tandis que de 1880 à 1885 l'excédant n'a été que de $9,359,000 par année.

Mais par l'examen des rapports, l'honorable député verra aussi qu'une grande partie de l'excédant des importations consiste en matières brutes pour les manufactures, et des produits admis en franchise.

Par exemple, en 1885 on a importé des peaux et des cornes pour $563,000 de plus qu'en 1878, du coton et de la laine pour $1,500,000, des effets de colons pour $746,000, du numéraire et des lingots pour $2,250,000, et ainsi de suite, ce qui forme un excédant d'importations sur les exportations de $8,630,000 pour ces articles sur lesquels il n'y a pas de droit ; de sorte que l'excédant total des importations sur les exportations, dans les anciennes provinces, est employé de cette manière.

J'ai retenu la Chambre plus longtemps que je n'avais l'intention de le faire, ou que je n'aurais dû le faire, et je dois lui présenter des excuses. Mais l'honorable député de la gauche a dit que nous avions éloigné du pays plus de 40,000 personnes, et je suppose que l'honorable député qui va adresser la parole à la Chambre du côté de l'opposition va répéter la même chose. Il est vrai, M. l'Orateur, que nous n'avons pas eu dans le passé cette grande augmentation de population qui s'est produite aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis, longtemps avant le dernier recensement, les industries indigènes étaient protégées. Il y avait là une politique qui consistait à donner au peuple de l'ouvrage et des salaires élevés, politique qui attira aux Etats-Unis les émigrants de toutes les parties de l'univers. On avait aussi

ouvert à la colonisation de grandes étendues de prairies, et les deux politiques réunies contribuèrent considérablement à augmenter la population des Etats-Unis plus rapidement que celle du Canada ne s'accroissait. Mais, M. l'Orateur, si nous examinons le recensement des Etats-Unis de 1880 et le recensement du Canada de 1881, et que nous choisissons quelques uns des anciens Etats que l'on peut comparer raisonnablement au Canada nous verrons que nous ne sommes pas restés en arrière. Prenons l'Etat du Connecticut. Si vous allez dans les Etats nouveaux où il y a l'attrait d'un nouveau territoire et d'un sol de prairie, vous constaterez naturellement que la proportion de l'augmentation est beaucoup plus grande; mais ce que je veux c'est de faire une comparaison avec les anciens Etats. La population du Connecticut, qui était de 537,000 âmes en 1871, s'élevait à 622,683 en 1881. Le Connecticut, le Maine, le Massachusetts le New-Hampshire, le Vermont, le Dakota—j'inclus le Dakota pour le comparer au Manitoba—si je compare ces Etats avec l'Isle du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Ontario, Québec, le Manitoba et la Colombie anglaise, je constate que la population des Etats américains s'est accrue de 16.06 pour 100 et celle du Canada de 17.03 pour 100, d'après le dernier recensement; de sorte que si nous faisons une comparaison équitable entre le Canada et les parties des Etats-Unis les plus anciennes et les plus peuplées, nous voyons que nous les avons devancés sous ce rapport.

On s'est plaint que la politique nationale n'ait pas répondu au besoin, parce que les affaires n'ont pas été aussi bonnes qu'en 1882-83; mais, comme je l'ai déjà dit, si nous comparons le commerce du Canada avec celui des autres pays—des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, par exemple—nous verrons que notre position est meilleure que la leur, et nous pouvons conclure de là que sans la politique nationale

nous aurions eu pour partage la ruine et la banqueroute. C'est lorsque la dépression se fait sentir à l'étranger, lorsqu'il y a une grande dépression dans les pays voisins, lorsque la production est trop grande dans ces pays et que les marchandises se vendent à vil prix, que nous constatons les avantages de la protection, et cette politique nous a été d'un grand secours, en nous protégeant contre l'invasion des manufacturiers étrangers. Je me proposais de traiter cette question plus à fond, mais j'ai occupé une si grande partie du temps de la Chambre qu'il m'est impossible de la discuter d'une manière aussi complète que je l'aurais désiré. Je veux cependant citer un exemple pour montrer quel est actuellement l'effet de la politique nationale pour l'ouvrier dans ce pays. Tout ce qu'il faut pour produire des articles à bas prix dans ce pays, c'est un marché pour écouler sa marchandise, et plus le marché est considérable, moins élevés sont les prix. Nos concitoyens sont aussi actifs et aussi intelligents que les habitants d'aucun autre pays, et lorsqu'ils sont forcés d'émigrer comme ils l'ont été, ils font d'aussi bons artisans, avec un peu d'expérience et d'apprentissage, que qui que ce soit au monde. Tout ce qui leur faut pour être capables de fabriquer tous les articles dont on a besoin dans ce pays, et pour les fabriquer à aussi bon marché qu'ils le sont aux Etats-Unis ou ailleurs, c'est de l'expérience, et ils l'acquerront si nous leur fournissons un marché pour l'écoulement de leurs marchandises. Le manufacturier et le capitaliste cherchent à faire des placements avantageux; ils examinent les chances qu'ils ont de placer les produits de leur industrie; et plus la production est faible, plus le prix qu'ils en exigent doit être élevé pour payer l'intérêt de leur capital et couvrir la dépréciation de leur matériel.

Voici un exemple très familier de cette proposition. Vous prenez un haut-fourneau qui exige $30,000 pour couvrir

l'intérêt du capital qu'il a coûté et la dépréciation du matériel. Si le produit de ce fourneau est de 15,000 tonnes de fer en gueuse, il faut naturellement ajouter $2 par tonne au prix du fer pour couvrir l'intérêt et la dépréciation du matériel. Si vous portez la production à 20,000 tonnes il ne faudra que $1.50 par tonne pour payer ces dépenses ; si vous la portez à 30,000 tonnes il ne vous faudra y ajouter que $1 par tonne pour payer un dividende, et vous pourrez vendre le fer en gueuse $1 la tonne meilleur marché. Si la production s'élève à 60,000 tonnes, tout ce qu'il vous faut c'est 50 cents par tonne pour couvrir les $30,000, et le fer en gueuse sera de $1.50 moins cher qu'il ne le serait si la production n'était que de 15,000 tonnes. Le même principe s'applique à toutes les industries dans lesquelles nous sommes engagés. La proportion du surplus qu'il faut ajouter au prix de chaque verge de tissu qui sort du métier dépend de la production pour couvrir l'intérêt du capital et la dépréciation du matériel. Il vous faut de deux choses l'une ; soit un marché considérable et une forte production, ou des salaires peu élevés et ceci veut dire un genre de vie plus que modeste, et une faible dépense pour le profit du cultivateur. En outre vous ne pouvez continuer à employer longtemps des hommes en leur donnant de faibles salaires, lorsque de l'autre côté de la frontière, aux Etats-Unis on donne des gages plus élevés et que l'on offre des avantages pour les attirer là. Le but de la politique nationale est d'offrir à nos manufacturiers un marché considérable. Naturellement nous n'avons pas un marché aussi grand que les Etats-Unis, mais nous pouvons donner un marché proportionné, $\frac{1}{10}$ ou $\frac{1}{12}$ en proportion de la population de l'autre côté de la frontière. David Wells, l'apôtre américain du libre-échange, a souvent été cité dans cette Chambre, et il dit :

Les gages sont la part du produit qui revient au travail, et dans toute industrie florissante ils sont payés à même le produit. Nulle industrie ne

peut continuer longtemps à payer des gages élevés si sa production n'est pas considérable. Si elle ne l'est pas et qu'il essaye de continuer, la liquidation de ses affaires par le shérif n'est qu'une question de temps. D'un autre côté, si l'on paie continuellement dans une industrie et dans un pays quelconques des gages élevés, c'est une preuve positive que la production du travail est considérable, que l'ouvrier a droit à une part libérale de cette production, et que l'industriel est en mesure de la lui accorder.

C'est là ce que nous avons essayé de faire dans ce pays, et c'est ce que nous faisons en donnant un marché considérable à nos manufacturiers, et, comme résultat, les employés reçoivent des salaires plus élevés, plus généreux qu'avant l'établissement de cette politique. Je n'ai recueilli des statistiques que d'une seule manufacture, la Manufacture Canadienne de Coton de Cornwall, et j'ai un état comparé des affaires de cette compagnie pour les années 1878 et 1885, état que je vais communiquer à la Chambre pour montrer que le résultat de la politique nationale a été d'augmenter les gages et le nombre des employés, et non le prix des marchandises.

M. MITCHELL: Il y a cependant un droit de 35 pour 100.

M. McLELAN: En 1878, pendant les six mois écoulés de juillet à décembre, cette manufacture a employé 407 ouvriers, qui ont reçu $47,557 de salaires; le montant payé chaque jour ayant été de $305, et la moyenne payée à chaque ouvrier de 75 centins par jour. Les affaires semblèrent empirer, et pendant les trois mois écoulés depuis octobre jusqu'à décembre, les salaires de chaque ouvrier furent réduits à 72 cents, et dans le mois de décembre ils tombèrent à 69 cents. J'arrive maintenant à 1885, sous l'opération de la politique nationale, et je constate que pendant les six mois clos avec le mois de décembre, 640 ouvriers avaient de l'emploi dans cet établissement, recevant $91,144 de salaires; le montant payé quotidiennement ayant été de

$584, soit une moyenne de 91 cents par jour à chaque ouvrier, contre 75 cents en 1878. Durant les trois mois depuis octobre jusqu'à décembre, cette manufacture a employé 670 ouvriers—le nombre augmente avec le temps —et la moyenne des salaires a été de 92 cents. Pendant le dernier mois de l'année, 672 ouvriers y ont été employés, et la moyenne du salaire de chacun d'eux a été de 90 cents par jour. Pendant les six mois la proportion du nombre des ouvriers entre 1878 et 1885 indique une augmentation de 57¼ pour 100, les salaires payés une augmentation de 91⅝ pour 100, et le montant des salaires payés quotidiennement à chaque ouvrier une augmentation de 21 pour 100. Durant les trois mois il y a eu une augmentation de 66⅓ pour 100 dans le nombre d'employés, de 98 7/10 pour 100 dans le montant des gages payés, et de 28 pour 100 dans le montant payé à chaque ouvrier. Durant le dernier mois de l'année, l'augmentation moyenne des gages a été de 30 pour 100 sur 1878. Vous voyez donc d'après ces chiffres que cette compagnie donne aujourd'hui des salaires plus élevés qu'en 1878. Mais l'honorable député dit que nous avons un droit de 30 pour 100.

M. MITCHELL: J'ai dit 35 pour 100.

M. McLELAN: Eh bien 35 pour 100. En 1878 le prix du coton à draps de bonne qualité pesant 2·85 lbs par verge coûtait 10 cents, moins 7½ pour 100 d'escompte, soit 26·36 cents par livre, alors que le prix moyen du coton était de 10⅞ cents. En 1886 ce même coton à draps, pesant 2·85 lbs par verge, coûte 6½ cents la verge, soit 18·52 cents la livre, contre 26·36 cents la livre en 1878.

M. MITCHELL: Combien coûtait le coton brut?

M. McLELAN: Il coûtait 10⅞ cents en 1878, et en 1886 10·56 cents la livre. Ceci démontre que bien que l'honorable député dise qu'il y a un droit de 35 pour 100, les consom-

mateurs paient aujourd'hui leur coton à drap 42½ pour 100 de moins qu'en 1878, lorsque le coton brut n'est pas tout à fait 3 pour 100 meilleur marché. Voilà le résultat des opérations de cette manufacture, et l'on constatera, j'en suis sûr, que les résultats sont les mêmes dans tout le pays, que des hommes sont employés, qu'ils reçoivent des gages plus élevés, et que la production des manufactures coûte moins cher qu'elle ne coûtait en 1878, lorsque nous avions un marché restreint et que nous ne pouvions pas produire à aussi bon marché que nous pouvons le faire aujourd'hui avec un marché plus considérable. Voilà ce que nous faisons au moyen de la politique nationale et ce que nous voulions faire. Nous donnons de l'emploi au peuple, et cela à des gages plus élevés, par notre protection. Ce n'est pas le coton brut que nous voulons protéger, ce n'est pas le minerai dans la montagne, ce n'est pas la houille dans la mine, ce n'est pas l'argile entre les mains du potier que nous voulons protéger, ce sont les ouvriers qui pétrissent et façonnent l'argile, ce sont les hommes qui extraient le minerai et le font fondre dans le fourneau et lui donnent la forme nécessaire à notre usage ; ce sont les hommes et les femmes qui manipulent la chaîne et la tissure dans les manufactures de coton —ce sont ceux-là que nous voulons protéger, et que nous avons protégés, comme je l'ai démontré et à qui nous avons assuré des salaires plus élevés. En conséquence, la politique nationale n'a failli à quelque point de vue que vous puissiez l'envisager. J'ai retenu la Chambre trop longtemps—

Quelques VOIX : Continuez, continuez.

M. McLELAN : Non, je dois terminer en justice pour mon honorable ami de la gauche.

J'ai repassé les comptes publics et fait voir l'état des affaires en 1885. J'ai démontré qu'en considérant l'année en elle-même et sans tenir compte des troubles du Nord-Ouest, notre position est très bonne. Je crois que les honorables

députés admettront que nous sommes dans une très bonne position, car ils n'ont jamais aimé les surplus. J'ai démontré qu'en 1886 notre position ne sera pas si mauvaise, et que nous sommes justifiables d'imputer au compte du capital les dépenses extraordinaires que nous avons faites relativement au Nord-Ouest, parce que durant les années pendant lesquelles nous avons administré les affaires du pays nous avons payé à même le revenu un montant considérable au compte du capital. Dans les autres pays du monde qui ont eu à soutenir des guerres, on n'a pas l'habitude d'imputer immédiatement toutes les dépenses de ces guerres au revenu. Les Etats-Unis ne l'ont pas fait, ils ne pouvaient le faire, mais ils ont laissé ces dépenses au compte du capital, et il s'est écoulé des années avant qu'ils n'aient commencé à réduire leur dette. Ce n'est qu'au bout de quatorze ans qu'ils sont revenu aux paiements en espèces.

Je crois avoir démontré d'une manière concluante que nous n'avons pas trop lieu de nous alarmer en présence du fardeau qui pèse aujourd'hui sur le pays pour couvrir l'intérêt. J'ai démontré que jusqu'à 1885 le taux de l'intérêt *per capita* qui a pesé sur le pays a été moindre qu'il ne l'était en 1878, et qu'il n'a excédé que de 23 cents au plus celui qui existait en 1867, alors que le peuple était plus pauvre et incapable de payer.

J'ai fait voir qu'en retranchant les dépenses extraordinaires et celles qui ne constituent pas une taxation, l'augmentation des dépenses de 1867 à 1885 a été comparativement insignifiante, d'un peu plus de $2,000,000. De sorte que, M. l'Orateur, je ne crois pas que nous devions entendre parler davantage de l'augmentation de la taxation de $13,000,000 à $34,000,000 ou $35,000,000 dans l'espace de dix-huit années. Il leur faut d'abord, M. l'Orateur, convaincre celui qui est engagé dans les affaires et les occupations de la vie, et qui dépense $35 pour un habillement,

qu'il fait mal et qu'il devrait retourner à son habillement de $13 qu'il avait il y a dix-huit ans, alors qu'il était petit garçon. Il leur faut convaincre le marchand qui fait des affaires pour un montant de $1,000,000, qu'il est exposé à la banqueroute et à la ruine parce que ses dépenses sont plus élevées, et le nombre de ses commis plus considérable qu'il ne l'était lorsqu'il tenait une petite boutique, et que, comme l'a dit Carlyle : "Les sardines et les pipes se croisaient tristement dans la vitrine." Avant qu'ils puissent convaincre le peuple de ce pays que nous dépensons mal à propos, il leur faudra décider les actionnaires de la banque de Montréal à vendre leurs actions pour éviter la banqueroute et la ruine, car la banque de Montréal à son début ne dépensait que £400 à £500 par année, tandis qu'aujourd'hui elle a des succursales dans tout le Dominion ainsi qu'à New-York et à Londres, et qu'elle dépense chaque année un montant énorme pour maintenir ces succursales. Il leur faudra convaincre les actionnaires de la banque de Montréal qu'ils sont exposés à la ruine et à des pertes, avant de réussir à convaincre le peuple de ce pays qu'il marche à la ruine, parce que les dépenses ont nécessairement augmenté par suite du développement du pays. Il y a eu des dépenses nécessaires, M. l'Orateur, parce que nous avons exécuté de grandes entreprises qui étaient nécessaires à notre existence même, et nous avons eu beaucoup de difficulté à les mener à bonne fin ; mais, M. l'Orateur, nous avons réussi ; et nous avons eu à faire face aux dépenses provenant de ces travaux plus tôt que nous ne nous y attendions.

Nous avons entrepris la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, qui devait être terminé en 1891 ; mais les circonstances ont été telles que cette Chambre a cru désirable, dans l'intérêt du pays, de hâter le parachèvement de cette grande entreprise. Le chemin est presque terminé, et, comme je l'ai démontré à cette Chambre, le fardeau de

l'intérêt ne pèse pas trop lourdement sur ce pays. Nous sommes sortis de nos entreprises avec un fardeau beaucoup moindre par tête que celui qui pesait sur les Etats-Unis à la fin de leurs luttes. Ils réduisent aujourd'hui leur dette. Nous avons aussi atteint notre but, et nous allons travailler à améliorer notre position. Et, M. l'Orateur, nous allons réussir ; nous allons nous reposer de nos labeurs, et travailler à réduire la dette de notre pays, et à la réduire considérablement sans trop taxer le peuple. J'ai parlé, M. l'Orateur, du chemin de fer le Pacifique canadien. La compagnie a exécuté une grande entreprise, et nous l'avons aidée.

Un DÉPUTÉ : Non.

M. McLELAN : Je me rappelle, M. l'Orateur, le débat qui a eu lieu en cette Chambre, débat au cours duquel il a été déclaré que nous leur donnions tout, et je pense que cette salle résonne encore de l'écho des discours de quelques-uns des orateurs qui disaient que tout ce que nous leur faisions était un don et que le prêt de $35,000,000 que nous leur faisions ne serait jamais remboursé au pays. Ce n'est que l'année dernière qu'ils sont venus nous demander de leur permettre d'émettre des bons au montant de $35,000,000, de prendre $20,000,000 de ce montant comme garantie de $20,000,000 de notre dette et de mettre les autres $10,000,000 sur des terres du Nord-Ouest, ne les réservant que pour cela, et, en outre, ils nous ont demandé de leur prêter $5,000,000 de plus. A cette époque, peut-être, l'honorable député qui dit " non," ou quelques-uns de ceux qui siègent à ses côtés, disaient que c'était seulement un autre don de $5,000,000 fait à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et que ce montant ne serait jamais remboursé. Nous avons adopté cette proposition dans l'intérêt du pays, M. l'Orateur, et $10,000,000 ont été laissés sur des terres, puis ils ont vendu leurs bons et nous ont payé les $5,000,000.

Ils ont continué et presque achevé cette gigantesque entreprise.

Mais, M. l'Orateur, nous savons qu'il y a beaucoup de choses à exécuter afin de faire complètement réussir cette entreprise. On a dit que les têtes de lignes de ce chemin étaient à Liverpool et à Hong-Kong, et il est opportun, dans l'intérêt de ce pays, que cette compagnie puisse établir cette ligne de communication entre Liverpool et les pays d'Orient. Ils nous disent: Il est difficile que nous fassions la chose, presque tout l'argent que nous avons perçu de ces $15,000,000 nous l'avons dépensé à notre entreprise; or, vous avez une hypothèque sur toutes nos terres et il nous est impossible de nous en servir pour prélever des fonds. Les honorables députés apprendront que, l'année dernière, l'on a exercé une forte pression sur les membres de la Chambre pour nous faire abandonner cette hypothèque sur toutes les terres et nous faire prendre une certaine partie de ces terres, laissant le reste à la compagnie, en la mettant libre de s'en servir pour prélever des fonds. Ils viennent encore nous demander de faire la même chose. Ils représentent que des dépenses considérables sont nécessaires pour établir des communications convenables entre l'Orient et l'Occident et pour bien équiper le chemin, et nous demandent de prendre une certaine partie de ces terres en paiement de l'hypothèque que nous avons sur ces terres et sur les terres seulement et de laisser le reste à leur bénéfice.

Nous avons examiné cette question, M. l'Orateur. Nous l'avons examinée attentivement, et nous avons cru qu'après avoir aidé à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à exécuter de si grands travaux, à se faire une position sur les marchés monétaires de l'univers et à se faire reconnaître comme une compagnie influente et puissante; nous avons cru, dis-je, que cette compagnie pouvait bien se maintenir seule, veiller à ses destinées, et accomplir

les fins qu'elle s'était proposées. Et nous avons cru qu'il était dans les intérêts de cette compagnie et dans les intérêts du pays en général, de donner main-levée de l'hypothèque qui existe sur toutes les terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de prendre une certaine partie que nous considérons comme ayant une valeur de $9,000,000. Nous avons dit à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique: "Voici, messieurs, l'état où se trouvent les choses: Maintenant que vous êtes une compagnie forte et puissante, capable de se maintenir seule, maintenant que vous avez démontré au monde l'importance de cette grande entreprise, formons tous comptes et faisons un règlement complet. Vous prendrez vos terres et vous prélèverez l'argent dont vous avez besoin pour atteindre vos fins, et nous prendrons une partie de ces terres et nous en disposerons dans le but de payer les $20,000,000 en argent que nous avons avancés."

Et, M. l'Orateur, je suis en état d'annoncer à la Chambre que l'on a fait des arrangements en vertu desquels la compagnie s'engage à nous payer $20,000,000 en argent, la moitié en mai et la moitié le ou avant le premier juillet, et nous avons conclu un arrangement pour clore tous comptes avec la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et recevoir nos $20,000,000, afin que nous ayons des fonds pour notre dette flottante et des épargnes dans le trésor, et que nous ne soyons pas dans la nécessité d'augmenter notre dette.

On nous a dit à maintes reprises que l'argent que nous donnions à cette compagnie était un pur don et que ce serait une perte complète pour le pays. Mais nous pensions qu'il en était autrement, et les résultats ont démontré que nous avions raison d'avoir confiance en cette entreprise et en ceux qui l'ont réalisée. Quand nous recevrons cet argent, nous seront en état de payer toute cette somme de $14,000,-

000 de dette flottante et de diriger notre attention vers les anciennes provinces. La Chambre et le pays savent que le gouvernement a donné une grande partie de son temps et de son attention au Nord-Ouest et au chemin de fer Canadien du Pacifique, et qu'à cause de cela, il a peut-être négligé quelques-unes des anciennes provinces, et nous croyons qu'il est opportun, dans les intérêts des anciennes provinces, que le gouvernement s'en occupe et que le chemin de fer Canadien du Pacifique, qui est aujourd'hui en état de se maintenir, accomplisse les fins pour lesquelles il a été construit.

Voilà ce que nous avons fait, et le plus tôt possible je soumettrai à l'approbation de la Chambre une proposition à l'effet de réaliser ce projet et de nous permettre de régler tous comptes avec la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de recevoir l'argent que représentent les $20,000,000 de bons que le gouvernement a en sa possession. A tout considérer, je pense que nous avons droit de nous féliciter. Nous avons droit de nous féliciter de ce que nous ayons tant fait sans imposer un plus lourd fardeau à ce pays, et de ce que nous ayons contribué pour notre part à cette entreprise sans souffrir plus d'inconvénients que ceux que nous avons souferts.

Nous regrettons tous profondément l'état dans lequel se sont trouvées les affaires dans le cours de la dernière saison ; nous regrettons tous profondément le soulèvement du Nord-Ouest ; nous regrettons tous profondément les vies que ce soulèvement a fait perdre; mais, si nous devons croire les paroles des honorables messieurs de la gauche, cette insurrection nous a même fait du bien. La Chambre se rapellera—elle se le rappellera avec admiration—le discours que l'honorable monsieur de la gauche a fait en l'absence de son chef ; ce discours qu'il a fait lorsqu'il a dépouillé l'esprit de parti pour parler comme un homme et comme un canadien. Il a dit :

Les gens respectent ceux qui peuvent défendre leur sol et leur pays ; notre conduite a été surveillée et scrutée des deux côtés de l'Atlantique, et je n'ai aucun doute—je le dis avec franchise—que nous sommes aujourd'hui dans une meilleure position devant les nations du globe, que nous ne l'étions il y a trois ou quatre mois, pour cette seule raison.

Cet événement même, l'honorable monsieur le dit, nous a fait du bien. Nous sommes revenus de ces combats en pleurant la mort de ceux qui sont tombés pour la défense de leur pays ; mais nous en sommes sortis sans que les blessures que nous y avons reçues fussent permanentes, nous en sommes sortis sans y avoir perdu de membres, mais avec nos deux bras fortifiés et aguerris pour porter le drapeau de notre pays et travailler à nous créer un rang élevé parmi les nations de l'univers.

Je me permettrai, M. l'Orateur, de proposer que la Chambre se forme en comité des voies et moyens pour examiner les résolutions suivantes :

1. *Résolu*,—Qu'il est opportun de prescrire que les taux de droits suivants seront prélevés et perçus sur chacun des articles ci-après mentionnés, et d'abroger tous actes ou parties d'actes actuellement en vigueur en tant qu'ils pourvoient au prélèvement et à la perception de taux de droits différents de ceux prescrits par les présentes, ou qui leur sont incompatibles :—

1. Amandes, dans la coque, un droit spécifique de 5 centins par livre.
2. Amandes, dépouillées de leurs coques, et noix de toutes espèces, non spécifiées ailleurs, un droit spécifique de 3 centins par livre.
3. Poudre à pâtisserie, un droit spécifique de 6 centins par livre.
4. Boîtes, vitrines et bureaux à écrire, de fantaisie et ornementés, et ouvrages de fantaisie en os, écaille, corne et ivoire ; aussi, poupées et jouets de toutes espèces et matières. Ornements en albâtre, terra cotta ou en composition, statuettes, verroteries, 30 pour 100 *ad valorem*.
5. Boulons, écrous, rondelles et rivets de fer ou d'acier, un droit spécifique de 1 centin par livre, et 15 pour 100 *ad valorem*.
6. Bleu pour buanderies, de toutes espèces, 25 pour 100 *ad valorem*.
7. Cidre, un droit spécifique de 10 centins par gallon impérial.
8. Cordage de manille et de grosseur de toute espèce, un droit spécifique de 1½ centin par livre, et 10 pour 100 *ad valorem*.
9. Noix de coco desséchée, sucrée ou non, un droit spécifique de 6 centins par livre.

10. Plumes, d'autruche et de vautour, non préparées, 20 pour 100 *ad valorem.*
11. Plumes, d'autruche et de vautour, préparées, 30 pour 100 *ad valorem.*
12. Fruits secs, savoir :—Raisins, un droit spécifique de 1 centin par livre, et 10 pour 100 *ad valorem.*
13. Fruits secs, savoir :—Raisins de Corinthe, dates, figues, prunes et tout autre fruit sec non spécifié ailleurs, un droit spécifique de 1 centin par livre.
14. Fruits verts, savoir :—Mûres, groseilles, framboises et fraises, un droit spécifique de 4 centins par livre, le poids du colis devant être inclu dans le poids imposable.
15. Pêches, un droit spécifique de 1 centin par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable.
16. Guingans, cordes, millerets bordures, lorque importés par des chapeliers pour usage dans leurs fabriques, 15 pour 100 *ad valorem.*
17. Tuyaux de fonte pour gaz, eau et drainage, 30 pour 100 *ad valorem.*
18. Gants et mitaines de toute espèce, 30 pour 100 *ad valorem.*
19. Tissus de crin de toute espèce, 30 pour 100 *ad valorem.*
20. Harnais et sellerie de toute description, et parties d'iceux, 30 pour 100 *ad valorem.*
21. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordes ou glands et embraces, aussi millerets, chaînes ou cordes de crin, 30 pour 100 *ad valorem.*
22. Tuyaux de plomb, et plomb de chasse, un droit spécifique de 1½ centin par livre.
23. Oléomargarine, butyrine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de 10 centins par livre.
24. Toile de coton, imprimée ou teinte, non spécifiée ailleurs, 27½ pour 100 *ad valorem.*
25. Spiritueux et alcools qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur dégré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve, d'après tel hydromètre, et ainsi dans la même proportion, pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir : genièvre, rhum, whisky, alcool ou esprit de vin, et spiritueux de quelque nom que ce soit, non énumérés, mélangés et sucrés, un droit spécifique de $1.75 centins par gallon impérial.
26. Genièvre, *Old Tom*, un droit spécifique de $1.90 centins par gallon impérial.

27. Spiritueux et alcools mélangés à d'autres ingrédients et bière, qui tombent par là sous la dénomination de médicaments brevetés, teintures, essences, extraits, ou sous toute autre dénomination, y compris les élixirs et les extraits fluides pharmacentiques, en fût ou en bouteille, non spécifiés ailleurs, seront néanmoins considérés comme spiritueux ou alcools, et frappés de droits comme tels, un droit spécifique de $2 par gallon impérial, et 30 pour 100 *ad valorem*.

28. Eau de Cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ne pesant pas plus de quatre onces chaque, 50 pour 100 *ad valorem*.

29. Eau de Cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ou autres vaisseaux pesant plus de quatre onces chaque, un droit spécifique de $2 par gallon impérial et 40 pour 100 *ad valorem*.

30. Tubes en fer forgé unis, de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et filetés ou non, 30 pour 100 *ad valorem*.

31. Fouets de toute espèce, 30 pour 100 *ad valorem*.

32. Fils de fer ou d'acier, galvanisés ou non, du numéro quinze et plus gros, 20 pour 100 *ad valorem*.

33. Fils de fer ou d'acier pour clôtures, barbelés, en bandes, ou autres fils semblables pour clôture, un droit spécifique de 1½ centin par livre.

34. Gâteaux de levain, et levain comprimé, en paquets ou colis d'une livre et au-dessus, un droit spécifique de 6 centins par livre.

35. Gâteaux de levain, en paquets de moins d'une livre, un droit spécifique de 8 centins par livre.

36. Ciment de Portland et romain, à être classifié avec tous autres ciments, aux taux spécifiques tel que maintenant prescrit.

37. Sur le sucre, mélado, mélado concentré, sucre de canne concentré, mélasse concentrée, sucre de betterave concentré et concréfié, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production, pour fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et n'excédant pas soixante et dix degrés, à l'épreuve du polariscope, un droit spécifique de 1 centin par livre, et pour tout degré additionnel ou fraction de degré indiqué par l'épreuve du polariscope, 3½ centins par 100 livres additionnelles.

38. Sur le sucre non destiné au raffinage, ne dépassant pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de 1 centin par livre, et 30 pour 100 *ad valorem*, livré sous voile au dernier port de chargement.

39. Sur tous sucres au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur le sucre raffiné, de toute espèce, qualité ou type, 1½ centin par livre, et 30 pour 100 *ad valorem*, sur leur valeur livrés sous voile au dernier port de chargement.

40. Sur tous sucres, non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu un droit additionnel de 7½ centins pour 100, du droit autrement exigible.

Pourvu que pas plus de 15 pour 100 d'un chargement de sucre pour fins de raffinage ne dépassera pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, tout le chargement pourra être admis d'après l'épreuve du polariscope, tel que ci-dessus prescrit, mais pour fins de raffinage seulement.

41. Sur les sirops, sucres de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non, un droit spécifique de 1 centin par livre, et 30 pour 100 *ad valorem*.

42. Sur les mélasses, autres, lorsqu'elles seront importées directement sans transbordement, du pays de leur provenance et production, 15 pour 100 *ad valorem*.

43. Sur les mélasses qui ne seront pas ainsi importées, 20 pour 100 *ad valorem*.

La valeur sur laquelle le droit *ad valorem* sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus nommés, sera leur valeur livrée sous voile au dernier port de déchargement.

44. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour, ou reçues par une raffinerie ou une fabrique de sucre quelconque, ou qu'elles devront être employés pour toutes autres fins que la consommation actuelle, elles soient sujettes à un droit additionnel de 5 centins par gallon impérial qui sera imposé et perçu sur icelles.

Pourvu que le changement dans les tarifs des droits sur les sucres et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au Canada, le et après le 31 mars courant, et non aux mêmes articles entreposés antérieurement à cette date.

45. Sur le sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de 1¼ centin par livre, et 35 pour 100 *ad valorem*.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants actuellement compris dans cette annexe :

1. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire.
2. Borax, en bloc.
3. Graisse.
4. Résidu du gras animal.

5. Fer et acier de rebut et ferrailles, mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus.

6. Sumac, cru.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient de retrancher les articles suivants de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, savoir :

1. "Sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit."

2. "Otto de roses."

3. Instruments et appareils de physique, et sphères, et "

4. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir : Réimpressions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en Canada.

5. *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de 8 centins par livre sera prélevé et perçu sur toute oléomargarine, butyrine, ou autres substituts du beurre, fabriqué en Canada.

6. *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 31 mars courant.

Imprimerie MacLean, Roger et Cie., rue Wellington.

comme fer
ont déjà

ivants de
u'ils sont

ir le gra-

latif aux
ages pour
ui substi-
s et d'ou-
été obtenu

accise de 8
rine, buty-

lutions qui
et d'accise
31 mars